

Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le nord du Canada

Mars 1998

Bulletin n° 7



Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de situation sur les projets de création et d'aménagement de nouveaux parcs, de régions patrimoniales associées, et sur d'autres projets de conservation dans le nord du Canada. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel dans la création de parcs et d'autres aires protégées.

L'Entente-cadre finale conclue avec les Premières nations du Yukon (en 1993) a donné effet à quatre ententes définitives : l'entente avec les Premières nations Champagne et Aishihik, l'entente avec les Gwich'in Vuntut, l'entente avec les Nacho Nyak Dun, et l'entente avec le conseil des Tlingits de Teslin. Les Premières nations Little Salmon/Carmacks et Selkirk ont signé des ententes définitives en 1997, alors que la Première nation Tr'öndek Hwech'in a signé une entente de principe. Il reste encore sept ententes définitives à négocier avec différentes Premières nations. C'est à la suite du processus de revendications territoriales qu'on doit procéder à la création d'un réseau de parcs territoriaux au Yukon.

Dans la région conférée des Inuvialuit, le territoire est organisé en parcs nationaux dans une proportion de 18 % environ. Ces aires de conservation sont cogérées par Parcs Canada et par des organismes créés en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)*, ou bien elles sont administrées autrement avec l'accord Inuvialuit.

Pour obtenir plus de renseignements, on peut communiquer avec le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, au Secrétariat mixte inuvialuit, Case postale 2120, Inuvik, T.N.-O., X0E 0T0. Le numéro de téléphone à composer est le (867) 777-2828. Pour plus de renseignements sur les activités de Parcs Canada dans la région conférée des Inuvialuit, on peut communiquer avec le directeur des Services aux clients et aux organismes patrimoniaux, Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest, Case postale 1840, Inuvik, T.N.-O., X0E 0T0. Le numéro de téléphone à composer est le (867) 777-3248.

L'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu (1993) et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992) prévoient des mesures pour la protection des régions naturelles, de la faune et des richesses patrimoniales. En 1996, dans la région du Sahtu, un site historique national a été approuvé par le ministre du Patrimoine canadien, et un deuxième site a été choisi au début de 1998. Dans la région visée par un règlement avec les Gwich'in, on a aussi noté une plus grande activité. Les Gwich'in cherchent à élaborer une stratégie à l'endroit des aires protégées, pour leur région, en collaboration avec les gouvernements territoriaux du Yukon et des T.N.-O. En 1997, l'Institut social et culturel gwich'in a mené des recherches, et présenté ensuite un document à la Commission des lieux et monu-

ments historiques du Canada en vue de la désignation d'un lieu historique national.

Les considérations relatives aux revendications territoriales et aux droits fonciers issus des traités, pour la région du Deh Cho et les régions assujetties au traité n° 8

Points importants

Célébration du centenaire de Fort Selkirk et de la Ruée vers l'or du Klondike (1998) (2 articles distincts)	5+6
Publication d'une brochure sur le sentier patrimonial Ridge Road	7
Ouverture du Centre d'interprétation de la Béringie du Yukon au printemps 1997	8
Signature d'ententes définitives par les Premières nations Little Salmon/Carmacks et Selkirk ..	9+10
Proclamation concernant la Route des voyageurs Alexander Mackenzie (novembre 1997)	13
Proclamation de l'ouverture de trois parcs territoriaux dans les T.N.-O.	13
Lieu historique national Nagwichoonjik	21
Désignation de la montagne Grizzly Bear et des collines Scented Grass comme lieu historique national	23
Participation du SCF à une étude internationale	35

(South Slave) et au traité n° 11 (North Slave), influenceront grandement sur le calendrier de présentation des projets de conservation dans ces régions.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) prévoit un échéancier pour l'établissement d'un certain nombre de

parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation dans l'Arctique de l'Est. Le gouvernement du Canada et Inuits espèrent en arriver à une entente au sujet de trois parcs nationaux dès le printemps 1998. Des négociations sont actuellement en cours pour la création d'un parc national à la baie

Wager, dans la région du Keewatin. C'est en juillet 1998 que doivent expirer les ententes sur les répercussions et avantages pour les Inuits pour tous les parcs territoriaux existants et pour les plans de gestion de tous les parcs et aires de conservation existants. La date officielle de création du Territoire du Nunavut approche à grands pas : le 1^{er} avril 1999 sera un moment de grande réjouissance pour les habitants de l'Arctique de l'Est.

Le bulletin *Nouveaux parcs dans le Nord* est présenté par région revendiquée ou région conférée. Ces régions sont indiquées sur la carte à la page 2.

Le bulletin *Nouveaux parcs dans le Nord* a maintenant son propre site Web, et son adresse électronique est :

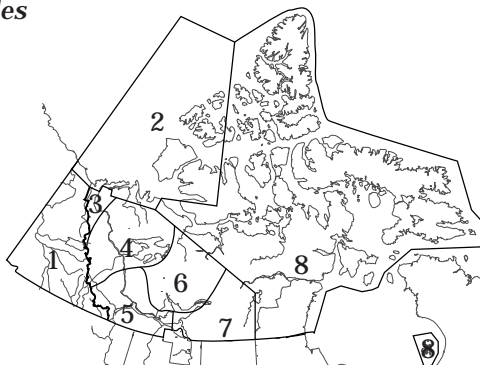
www.newparksnorth.org

Elizabeth Seale, rédactrice adjointe
Judi Cozzetto, rédactrice adjointe

Régions du Yukon et des T.N.-O. visées par les revendications territoriales

Consultation facile Page

1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon	4
2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit	
3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in.....	20
4. Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.....	22
Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et Métis	23
5. Deh Cho	
6. Esclave Nord (traité n° 11)*	
7. Esclave Sud (traité n° 8)*	
8. Région visée par le règlement de la revendication du Nunavut	24



* Il y a des chevauchements en ce qui concerne les domaines de revendication.

Revendications territoriales des Autochtones

Aperçu général

Note de la rédaction : L'article qui suit contient des renseignements puisés à différentes sources gouvernementales. Il constitue une brève présentation sur les revendications territoriales des Autochtones, destinée aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions. Le texte intégral de l'article est contenu dans la version électronique du bulletin *Nouveaux parcs dans le Nord*. La version imprimée est fournie pour consultation rapide et se limite aux sujets concernant le Nord du Canada.

Au Canada, les concepts de droit ancestral et de titre ancestral ont été reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux des peuples autochtones ont aussi été reconnus et affirmés au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement

fédéral sur les revendications territoriales a été conçue et a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique, en ce domaine, a été proposé en 1973, à la suite d'une décision de la Cour Suprême du Canada (la décision Calder) reconnaissant l'existence du titre ancestral en droit canadien. Devant les incertitudes créées par cette décision, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de négocier le règlement des revendications. Par la suite, en précisant certains aspects de la politique, on a partagé les revendications en deux catégories :

1) **les revendications globales**, fondées sur le fait que des droits et titres ancestraux permanents n'ont pas été établis par des traités ou d'autres moyens légaux;

2) **les revendications particulières**, résultant du non-respect présumé de certaines obligations légales et de traités signés avec les

Indiens, ou d'une mauvaise administration des terres et des autres biens aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou de certaines ententes officielles.

Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les groupes autochtones pour lever les ambiguïtés légales associées au concept des droits ancestraux en common law. Le processus est censé déboucher sur des ententes concernant les droits spéciaux dont disposeront les peuples autochtones sur les terres et les ressources. L'objectif visé est la négociation de traités modernes établissant une définition claire, sûre et durable des droits sur les terres et les ressources. Les ententes de règlement des revendications globales visent à remplacer des droits ancestraux non

définis par un ensemble de droits et avantages clairement définis et codifiés dans des ententes protégées par la Constitution.

Les ententes de règlement définissent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes requérants : ces droits et avantages comprennent habituellement l'entière propriété de certaines terres, des droits garantis d'exploitation des ressources fauniques, la participation à la gestion des terres et des ressources dans tout le territoire visé par l'entente, une indemnité en argent, une part des recettes de l'exploitation des ressources et des mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est établi par le processus de revendication dans une région visée par un règlement, le groupe requérant continue d'exercer ses activités d'exploitation des ressources fauniques à l'intérieur de l'aire protégée. Un conseil de gestion formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement peut aussi être établi pour conseiller le ministre relativement à l'administration du parc national. L'accord sur la revendication territoriale, enfin, fait état des avenues de développement économique dont le groupe requérant pourra profiter grâce à la création du parc national : on peut y mentionner, par exemple, les possibilités offertes en matière d'emplois et de marchés.

En décembre 1986, le gouvernement fédéral a annoncé d'importants changements à sa politique des revendications globales, après une longue période de consultation auprès des groupes autochtones. Parmi ces changements, les principaux sont la mise en place de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux, l'inclusion de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement, le partage des recettes de l'exploita-

tion des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. La politique établie en 1986 prévoit aussi l'établissement de mesures provisoires pour protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations, et la négociation de plans de mise en oeuvre devant accompagner les ententes définitives.

L'autonomie gouvernementale peut être négociée parallèlement aux revendications globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle pour certains aspects de l'autonomie gouvernementale, lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit être négociée conformément au *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*, établi en 1995.

Revendications particulières et droits fonciers issus des traités

Les revendications particulières ont trait à l'exécution des traités et à l'administration par le gouvernement fédéral des terres de réserve indiennes, des fonds des bandes et d'autres biens. L'objectif principal du gouvernement, en ce qui a trait aux revendications particulières, est de s'acquitter de ses obligations légales envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus des traités (DFT) forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart des provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées des revendications relatives aux DFT, et elles sont traitées séparément des autres revendications particulières.

Dans le Nord du Canada, Parcs Canada est actuellement engagé dans des discussions concernant le parc national Wood Buffalo. La Pre-

mière nation Salt River, qui est membre du Conseil tribal assujéti au traité n° 8 des T.N.-O., a indiqué qu'elle souhaite faire une sélection de terres dans le parc national Wood Buffalo dans le cadre de ses négociations concernant les DFT. Le ministre du Patrimoine canadien a accepté de prendre cette demande en considération. Une table parallèle où l'on traite exclusivement des questions concernant le parc Wood Buffalo et la Première nation Salt River a été mise en place pour ces négociations.

Autres revendications

Le gouvernement fédéral est en train de conclure ou de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, qu'on a parfois appelés des revendications du troisième type. Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques sur les revendications globales et particulières, mais ils ne répondent pas aux stricts critères d'acceptation.

L'une de ces propositions faisant actuellement l'objet de négociations met en cause les Métis de l'ouest des T.N.-O. Lorsque l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis a été rejetée par les collectivités autochtones en 1990, le gouvernement fédéral a décidé d'engager des discussions sur des revendications régionales avec les groupes autochtones de la partie ouest des T.N.-O. Dans le district de South Slave, toutefois, les Dénés ont choisi de réclamer le respect de leurs droits issus du traité n° 8, de sorte que les Métis admissibles restaient sans instrument de pression pour défendre leur cause. Des négociations sont maintenant en cours avec les Métis de South Slave, et ces négociations pourraient avoir une incidence sur les démarches en vue de la création du parc national Wood Buffalo.

Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon

Gouvernement du Yukon - Tourisme - Patrimoine

Responsabilités imposées par la loi

La protection et la gestion des lieux historiques et des ressources patrimoniales, au Yukon, sont des responsabilités qui sont assumées par plusieurs autorités. Dans l'ensemble du territoire, le gouvernement du Yukon (par sa Direction du patrimoine) partage ces responsabilités (sauf en ce qui concerne les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux) avec quatorze Premières nations du Yukon. D'après l'*Entente-cadre finale* avec les Premières nations du Yukon, ce sont les Premières nations qui ont la haute main sur les ressources patrimoniales contenues dans les territoires visés par l'entente et sur les objets ethnographiques liés directement à leur culture et à leur histoire et découverts à l'intérieur de leurs territoires traditionnels. D'autres ressources patrimoniales du Yukon, comme des lieux et objets archéologiques, paléontologiques et historiques, relèvent de la Direction du patrimoine, laquelle administre la *Loi sur le patrimoine historique du Yukon*, et les règlements fédéraux en matière d'archéologie, par la *Loi sur le Yukon*.

Il existe aussi un autre niveau d'administration qui intervient dans ce domaine : c'est le Conseil du patrimoine yukonnais. Ce dernier peut soumettre des recommandations au gouvernement et aux Premières nations relativement aux ressources patrimoniales. Les membres de ce Conseil sont nommés de la façon suivante : le gouvernement du Yukon propose cinq personnes, les Premières nations du Yukon également, puis le ministre

responsable du patrimoine fait le nominations finales. Le Conseil du patrimoine yukonnais est censé agir comme organe consultatif indépendant, en vertu de l'*Entente-cadre finale* et en vertu de la *Loi sur le patrimoine historique du Yukon*, lesquelles ont été mises en place conjointement avec les Premières nations. L'*Entente-cadre finale* définit le mandat et la structure du Conseil (au paragraphe 13.5.1), tandis que la *Loi sur le patrimoine historique du Yukon* constitue l'instrument de mise en oeuvre. Les rôles, responsabilités et priorités des gouvernements et du Conseil impliquent divers champs d'intérêt, divers partenariats et divers appuis naturels.

Gestion d'un patrimoine commun

Les ressources patrimoniales du Yukon sont nombreuses et variées. Comme ces ressources sont dispersées sur un vaste territoire et que la main-d'oeuvre disponible est tout de même limitée, il faut, pour gérer ces ressources, pouvoir compter sur l'ensemble des habitants. Une mise en commun libre des connaissances, des compétences, des ressources et des ambitions contribue à renforcer la mosaïque patrimoniale. En attendant la conclusion d'ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon, les gouvernements des Premières nations assument leurs responsabilités et défendent leurs intérêts en matière de conservation du patrimoine. Le chapitre 13 de l'*Entente-cadre finale* est consacré entièrement aux rôles et aux objectifs des intervenants dans la gestion partagée du patrimoine yukonnais. Plusieurs Premières nations se sont déjà donné officiellement un Bureau du patri-

moine sur le modèle de la Direction du patrimoine du Yukon, et ces Premières nations collaborent maintenant avec la Direction du patrimoine pour un certain nombre d'initiatives de recherche, de planification et de gestion. Les lieux historiques, en particulier, évoquent généralement diverses cultures, ayant été utilisés et occupés en même temps et successivement par divers peuples. Pour la gestion d'un grand nombre de lieux revêtant une importance particulière à la fois pour les Premières nations et dans l'histoire générale du Yukon, les rôles à assumer et les principes à respecter sont indiqués dans les ententes définitives avec les Premières nations. Au moment de rédiger ces lignes, alors que la moitié des ententes définitives avec les Premières nations du Yukon sont déjà ou bien inscrites dans un texte de loi, ou à tout le moins ratifiées, des ententes de cogestion ont été négociées pour sept lieux particuliers. Généralement, ce sont des régimes de copropriété et de cogestion qui sont établis pour les lieux historiques. Par ailleurs, trois projets relatifs à des rivières du patrimoine ont à ce jour été examinés dans le cadre des revendications territoriales. Les ressources patrimoniales de l'île Herschel, dans la mer de Beaufort, sont déjà cogérées par le gouvernement du Yukon et par les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest, en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit*. D'après le contenu des autres ententes définitives avec les Premières nations, on peut être sûr que seront créés d'autres partenariats officiels. Lorsque les différentes cultures travaillent ensemble pour des buts communs, elles ont de grandes chances de

réaliser leurs possibilités en matière d'éducation et de création.

1998 - Centenaire de la Ruée vers l'or du Klondike

Il y a cent ans, des dizaines de milliers de chercheurs d'or affluaient vers le Yukon en quête de fortune et d'aventure. La plupart n'y ont trouvé que l'aventure puisque les emplacements les plus riches avaient déjà été revendiqués par d'autres qui avaient suivi avec opiniâtreté la piste de l'or tout au long de la Cordillère du Pacifique, depuis la Californie jusqu'au Klondike, en passant par Caribou. Mais les rêves et espoirs de ces gens restent au cœur de l'histoire du Yukon. Tout le patrimoine du Yukon est imprégné de l'héritage laissé par ces hommes et ces femmes solides, enracinés dans le pays et pleins de confiance les uns envers les autres. Citons, à ce propos, les vers suivants de Robert Service :

*"I wanted the gold and I got it -
Came out with a fortune last fall, -
Yet somehow life's not what I
thought it,
And somehow the gold isn't all."
(The Collected Poems of Robert
Service, 1907)*

[Traduction libre]

*Je voulais de l'or et j'en ai eu
Je suis reparti avec une fortune
L'automne dernier
Mais, semble-t-il, la vie n'est
pas ce que je croyais
Et l'or, ce n'est pas tout non
plus
(Recueil de poèmes de Robert
Service - 1907)*

En 1998, plusieurs manifestations seront organisées au Yukon pour mettre en évidence le patrimoine du territoire. On ne veut pas simplement rappeler la Ruée vers l'or du Klondike (une fièvre momentanée dans l'histoire), mais aussi montrer l'esprit particulier des habitants et mettre en lumière les lieux importants du Yukon.

L'affiche de Héritage Canada conçue pour la Fête du patrimoine,

en 1998, est consacrée au Yukon. L'illustration s'inspire d'une oeuvre sur le territoire et ses habitants, soumise par des étudiants du Yukon. L'affiche est accompagnée d'un guide destiné aux enseignants et aux chefs de file chez les jeunes, dans lequel sont mentionnées des informations et des activités qui permettent de mieux apprécier le patrimoine du Yukon. Tourisme Yukon et la Direction du patrimoine sont fiers d'avoir appuyé ces réalisations.

La Yukon Anniversaries Commission présente un calendrier des événements prévus en 1998, à l'adresse électronique <http://yukonweb.com/special/goldrush/calendar/98event.html>. Ce calendrier mentionne, entre autres, la conférence et l'atelier de la Canadian Association for the Conservation of Cultural Properties, qui auront lieu du 27 au 31 mai (et qui porteront principalement sur la conservation de l'histoire de la culture matérielle des peuples autochtones), la 51^e conférence nationale annuelle de l'Association des musées canadiens (qui se tiendra du 30 mai au 3 juin et qui sera axée sur la culture, le patrimoine et le tourisme), et même le Gathering of Clans et le Celtic Festival (du 26 au 28 juin). Le Yukon se prépare pour une nouvelle ruée, et toute la population est invitée à entrer dans l'aventure, au pays des mammouths, de la magie et du mystère.

Canyon City

Le programme public d'archéologie s'est poursuivi pour une quatrième année à Canyon City, dans la ville de Whitehorse. La Direction du patrimoine s'est assuré le concours de la Yukon Conservation Society et de la Première nation Kwanlin Dun pour effectuer des recherches et offrir des visites d'interprétation du point de relais de la « piste de 98 ». Ce lieu historique est situé sur la rive du fleuve Yukon, juste en amont des dangereux rapides du

canyon Miles. On y présente une série d'artefacts, depuis la pointe de lance remontant à 6 000 ans jusqu'à la pépite d'or, qui témoignent de la longue histoire pittoresque de l'endroit. Les populaires randonnées pédestres qui sont proposées en direction de ce lieu historique sont l'occasion d'admirer les richesses culturelles et naturelles de la vallée du fleuve Yukon, à Whitehorse.

Dawson City

Deux bâtiments construits en 1900, à Dawson, font l'objet de mesures de préservation par la Direction du patrimoine. Ces travaux doivent contribuer à la commémoration de l'histoire de la Ruée vers l'or du Klondike. Dans le cas du Bureau de la Yukon Sawmill Company, un bâtiment de deux étages situé sur le bord de l'eau, la charpente a été rénovée et l'extérieur, repeint. Un grand panneau mural a même été peint à la main. Le bureau de la scierie est le seul vestige de cette prospère industrie du bois d'oeuvre qui, à l'apogée de la Ruée vers l'or, a répondu aux besoins en croissance très rapide dans les secteurs des mines, du commerce et du logement. Quant au Original Telegraph Office, ses fondations ont déjà été remplacées, et l'extérieur du bâtiment doit être restauré en 1998. Le Original Telegraph Office a été le premier immeuble gouvernemental construit à Dawson sous la direction de Thomas Fuller. En plus d'avoir supervisé la construction d'une série d'immeubles publics d'importance à Dawson City, Fuller a participé subséquemment à l'aménagement des édifices du Parlement à Ottawa, en tant qu'architecte en chef des Travaux publics. Le Original Telegraph Office, bien que de facture simple, témoigne bien du grand souci du détail de cet architecte.

En 1998, également, après conclusion d'une entente de principe avec la Première nation Tr'ondek

Hwech'in, la Direction du patrimoine procédera à l'évaluation des ressources archéologiques et historiques de Tr'ò ju wech'in, aussi appelé Klondike City ou Lousetown, lieu situé de l'autre côté de l'embouchure de la rivière Klondike, en partant de Dawson City. Cette évaluation facilitera le travail du comité directeur composé de représentants de la Première nation, du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial, chargé de superviser l'examen des valeurs culturelles associées à ce lieu historique. Au début du vingtième siècle, Klondike City/Lousetown était le quartier industriel et le quartier de la prostitution de Dawson City. Avant la Ruée vers l'or du Klondike, à l'époque où le saumon pouvait encore frayer dans la rivière Klondike, il y avait un camp de pêche autochtone dans ce secteur (voir l'article connexe sur la Première nation Tr'òndek Hwech'in, à la page 12).

Fort Selkirk

L'entente définitive de la Première nation Selkirk est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1997. Dans le cadre de cette entente, le lieu historique Fort Selkirk sera géré conjointement par la Première nation et le gouvernement du Yukon, qui en seront également les copropriétaires. L'entente donne ainsi un caractère officiel à l'arrangement administratif en vertu duquel le lieu a été géré ces huit dernières années. Le plan de gestion qui date de 1990 sera réexaminé et mis à jour de telle sorte que Fort Selkirk reste un excellent modèle de cogestion du patrimoine.

Un vidéo intitulé *Fort Selkirk - Voices of the Past* a été produit conjointement par la Direction du patrimoine, par le ministère de l'Éducation du Yukon et par la Selkirk Development Corporation pour donner un aperçu de la richesse patrimoniale de cet important lieu historique du

Yukon. De plus en plus de voyageurs qui suivent le fleuve Yukon profitent des excellentes installations de camping qui leur sont offertes, en plus de faire des visites d'interprétation et d'admirer la plus vaste collection de bâtiments historiques du Yukon des cent dernières années. L'année 1998 marque le centième anniversaire de l'arrivée et de l'installation à Fort Selkirk de la troupe de campagne du Yukon composée de plus de 200 hommes. Cette troupe avait été envoyée pour faire valoir la souveraineté canadienne à la frontière nord-ouest du pays.

Lieu historique de Forty Mile, du Fort Cudahy et du Fort Constantine

Le lieu historique de Forty Mile, du Fort Cudahy et du Fort Constantine se trouve à 80 kilomètres en aval de Dawson City, sur le bord du fleuve Yukon, à l'intérieur du territoire traditionnel de la Première nation Tr'òndek Hwech'in (PNTH). Couvrant les deux bords de l'embouchure de la rivière Forty Mile, ce lieu englobe l'emplacement du plus important établissement du Yukon avant la Ruée vers l'or (Forty Mile), le premier poste de la police à cheval du Nord-Ouest (Fort Constantine), et un important poste de traite de l'époque (Fort Cudahy). Ce secteur, situé à l'embouchure d'un affluent à saumon du fleuve Yukon, a sans aucun doute été le lieu d'un camp de pêche traditionnel, à l'époque préhistorique. Les chanceux qui ont pu jalonner des terrains au Klondike provenaient de Forty Mile, qui était déjà un centre d'exploitation aurifère dix ans avant la découverte du Klondike. À l'heure actuelle, on trouve encore quelques bâtiments historiques à Forty Mile. Conformément à l'entente de principe conclue avec la PNTH, le gouvernement du Yukon et la PNTH gèreront tous deux ce lieu et en seront les copropriétaires.

L'île Herschel

Des archéologues de la Direction du patrimoine préparent

actuellement une brochure qui aura pour titre *Qikiqtaruk, 1000 years of Inuvialuit History on Herschel Island*. Cette brochure fera partie d'une série de six publications semblables décrivant le patrimoine archéologique de tous les lieux importants du Yukon. Remplies d'illustrations et de photos en couleur, ces publications présentent de manière vivante les hommes et les femmes du Yukon préhistorique ainsi que les recherches archéologiques réalisées par la Direction.

Lieux historiques Rampart House et LaPierre House

Le lieu historique Rampart House est situé en bordure de la rivière Porcupine, à la frontière de l'Alaska, à l'ouest d'Old Crow. Il est manifeste que l'endroit a été exploité aux temps préhistoriques, avant que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'y établisse son poste de traite le plus à l'ouest, en 1890. Comme il arrive toujours à ces endroits, une communauté permanente s'est constituée autour des activités du poste, et un jour sont arrivés des missionnaires et un service de police. Le lieu a été à peu près abandonné lorsqu'Old Crow est devenu le siège régional des Vuntut Gwitchin, puis de l'église et des services gouvernementaux dans les années 1920. Il subsiste encore aujourd'hui des vestiges de l'église anglicane et de la mission, ainsi que de la maison du négociant, du magasin et des entrepôts, et d'autres bâtiments.

Le lieu historique LaPierre House, quant à lui, se trouve sur la rivière Belle, à l'est d'Old Crow. Il est situé à proximité du col McDougall, dans les monts Richardson, à la frontière des T.N.-O. C'était autrefois un lien commercial et routier stratégique entre Fort McPherson, sur la rivière Peel, et la partie intérieure nord du Yukon. Il n'y reste plus guère de bâtiments, mais l'endroit

demeure un important point de repère pour les chasseurs et les voyageurs se déplaçant entre le Yukon et les T.N.-O.

Les lieux historiques Rampart House et LaPierre House sont tous deux sur le territoire traditionnel de la Première nation Vuntut Gwitchin (PNGV). En vertu de l'*Entente définitive des Vuntut Gwitchin*, les deux endroits sont gérés conjointement par la Première nation et le gouvernement du Yukon, qui en sont également les propriétaires. On a formé un Comité mixte du patrimoine composé de six membres, au sein duquel les deux parties ont le même nombre de représentants. À la séance inaugurale du Comité, tenue à Old Crow, on a élaboré un projet préliminaire de prospection archéologique et de documentation des ressources pour l'été 1997. Des archéologues et des techniciens du bâtiment, aidés d'employés et d'étudiants de la PNGV, ont rassemblé des données de base à caractère matériel pour compléter les recherches menées antérieurement dans les archives et sur l'histoire orale. Ce travail de base étant effectué, le Comité procède maintenant à l'élaboration d'un plan de gestion à long terme, et il prépare un programme permanent de recherche archéologique et de conservation des ressources patrimoniales pour 1998.

Sentier patrimonial Ridge Road

Le sentier patrimonial Ridge Road, qui a été ouvert en 1996, suit la première voie publique aménagée par le gouvernement, entre Dawson City et les champs aurifères longeant les ruisseaux isolés. Cette piste de 32 kilomètres servant à la fois de sentier pédestre et de piste cyclable devient de plus en plus populaire aussi bien par sa richesse patrimoniale que par les possibilités qu'elle offre sur le plan récréatif. La Direction du patrimoine a fondé

la Klondike Centennial Society, qui doit produire une brochure sur ce sentier patrimonial en 1998.

Interprétation en bordure de route

La Direction du patrimoine continue de produire systématiquement des plans d'interprétation pour les corridors de voies navigables et de routes du Yukon. Les plans en question prévoient l'installation, le long de ces corridors, de panneaux d'interprétation destinés à présenter aux voyageurs une image intéressante et juste du patrimoine du Yukon. En 1997, on a réalisé un plan de ce genre pour la piste Silver (route n° 11), qui part de la traversée Stewart sur la route Klondike nord, pour se rendre jusque dans la région minière d'Elsa, de Keno et de Mayo, au cœur du pays des Nacho Nyak Dun. Pour l'élaboration des plans d'interprétation, on consulte les collectivités et entreprises des Premières nations présentes de part et d'autre des corridors routiers, afin d'être sûr de présenter une image exacte et complète des régions concernées, et pour faire en sorte que les voyageurs soient incités à s'arrêter et à visiter les lieux. Des plans mis au point antérieurement prévoyaient la mise en place des principaux éléments de signalisation pour les haltes routières des lieux historiques des Relais Robinson et Montague et du Belvédère Tintina Trench, sur la route Klondike, en 1997. Au cours de l'hiver 1997-1998, on prépare des panneaux d'interprétation pour neuf voies de dessertes dans les champs aurifères du Klondike : ces panneaux, qui évoqueront l'histoire de l'exploitation des placers dans la région, seront installés au printemps 1998, à l'occasion du centenaire de la Ruée vers l'or du Klondike.

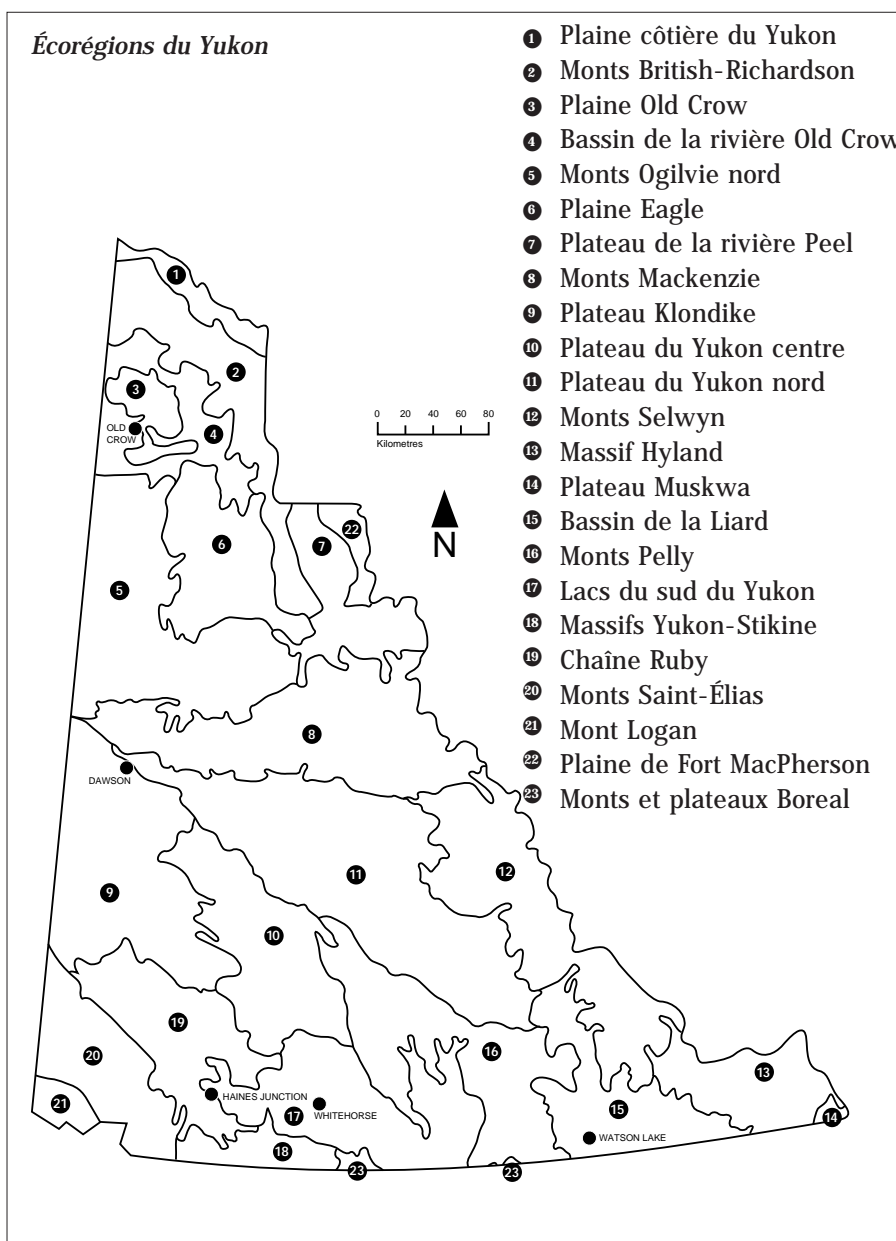
Lieu historique Shāwshe (Dalton Post)

La Direction du patrimoine élabore actuellement, en collaboration avec le Bureau du patrimoine des Premières nations Champagne et Aishihik (PNCA), un plan de gestion des ressources patrimoniales de Shāwshe (Dalton Post), conformément au chapitre 10 de l'*Entente définitive des PNCA*, concernant les régions de gestion spéciale. Ce lieu historique est un point important sur la rivière Tashsheni (voir l'article sur la rivière patrimoniale Tashsheni, à la page 10), parce qu'il offre la seule voie d'accès à la rivière et aussi parce qu'il est imprégné d'histoire. Pendant des siècles, les Premières nations se sont rendues à cet endroit pour pêcher, pour s'y rencontrer ou faire du troc. À l'époque de la Ruée vers l'or, Jack Dalton y construisit un poste de traite et un point de relais pour les voyageurs se rendant à l'intérieur du Yukon par voie de terre. La police à cheval du Nord-Ouest a également établi un quartier général régional à cet endroit. Aujourd'hui, le lieu est fréquenté par des mineurs, par des adeptes de la pêche sportive du saumon, de la descente en eau vive ou du tourisme d'aventure, de même que par les Premières nations et les grizzlis, qui se livrent à des activités plus traditionnelles. Dans le plan de gestion des ressources patrimoniales, on compte prévoir et organiser un large éventail d'activités, tout en assurant la préservation des ressources et valeurs patrimoniales. Une réunion de consultation publique a eu lieu à l'été 1997, et l'on s'attend à pouvoir présenter des options de planification et un projet de plan au printemps 1998. Ces options et projets seront modifiés au besoin après les réactions obtenues, et le plan définitif doit être approuvé à la fois par les PNCA et par le gouvernement du Yukon.

Centre d'interprétation de la Béringie du Yukon

La création et l'ouverture du Centre d'interprétation de la Béringie du Yukon, en mai 1997, sont liées étroitement aux recherches qui ont été réalisées dans le nord du Yukon. Après des décennies d'investigations, les scientifiques en sont à reconstituer le contexte dans lequel se situait le Yukon pendant la dernière époque glaciaire. Contrairement au reste de Canada, le Yukon se trouvait alors libre de glaces. Les cavernes Blue Fish, où l'on trouve apparemment les plus anciens vestiges d'une présence humaine au Nouveau Monde (vestiges qui datent de plus de 24 000 ans), sont situées à proximité d'Old Crow, et font partie intégrante du synopsis d'exposition du Centre d'interprétation. On s'appuie à la fois sur des légendes autochtones et sur des données scientifiques pour décrire ce sous-continent occupé, à l'époque glaciaire, par les grands mammouths laineux, les ours à tête courte, les lions, les chats des cavernes, les chameaux et d'autres créatures semblables, et par lequel les premiers humains sont arrivés en Amérique du Nord. En 1976, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a déclaré d'importance nationale le Refuge yukonnais de la Béringie (la Béringie), et le Centre d'interprétation de la Béringie du Yukon a été conçu pour développer ce thème.

Entre mai et novembre 1997, le Centre a attiré plus de 30 000 visiteurs, ce qui en fait la principale attraction de Whitehorse. Après cette première année d'exploitation, le personnel, les objets d'exposition, la salle de cinéma, la boutique de cadeaux, le café, tout est en place pour faire vivre aux visiteurs une expérience exceptionnelle du Yukon ancien. Les programmes d'interprétation comprennent des expositions interactives, qui doivent être constamment mises à jour en fonction des plus récentes découvertes et analyses. À cette fin, la Direction du patrimoine a parrainé, en 1997, la



publication, par la Commission biologique du Canada, de l'ouvrage intitulé *Insects of the Yukon*. La Direction collabore aussi à un certain nombre d'initiatives conjointes avec le Service des parcs des États-Unis, qui envisage actuellement de donner une plus grande envergure à la Réserve nationale de l'isthme paléogéographique de Béring, pour en faire éventuellement un site du patrimoine mondial de la Béringie, qui relèverait des États-Unis, de la Russie et du Canada. L'adresse du site Internet du Centre est la suivante : <http://www/beringia.com>

Tourisme et parcs

Stratégie à l'endroit des aires protégées

Le gouvernement du Yukon a l'intention d'établir un réseau d'aires protégées afin de sauvegarder les habitats fauniques essentiels, les milieux humides importants, les sites historiques connus et des secteurs représentatifs des 23 écorégions du territoire. La première étape consiste à mettre au point une Stratégie à l'endroit des aires protégées (SAP),

par laquelle on doit définir les grands objectifs de l'opération ainsi qu'un cadre de planification au niveau régional, en cette matière.

C'est en janvier 1997 qu'ont débuté les travaux concernant la SAP du Yukon : on a alors confié à un comité directeur intergouvernemental et à un groupe de travail technique la tâche d'élaborer la Stratégie à l'endroit des aires protégées. Par la suite, le premier événement public d'importance a été un atelier pour les intervenants, organisé à Whitehorse, en mai 1997. À cet atelier, ont participé des représentants des Premières nations, de l'industrie, des organismes de conservation et du gouvernement, qui ont aidé les responsables à déterminer l'orientation générale de la Stratégie. L'atelier a débouché sur la création d'un comité consultatif de citoyens, qui donne maintenant des conseils au gouvernement. La publication d'un document de travail en novembre 1997 a été suivie d'une série de réunions publiques, qui ont été organisées dans la plupart des collectivités du Yukon, entre novembre 1997 et janvier 1998.

Ces consultations ont servi de base à la rédaction d'un projet de stratégie, rendu public en février 1998 pour fins de discussion. La version définitive de la Stratégie a été mise au point en mars 1998, et la mise en oeuvre doit commencer au printemps 1998. On entreprendra ensuite une planification détaillée au niveau local.

La SAP du Yukon sera coordonnée avec les politiques sur les régions de gestion spéciale et sur les rivières patrimoniales, lesquelles sont en voie d'élaboration dans le cadre de la négociation des ententes définitives avec les Premières nations du Yukon. Dans les paragraphes qui suivent, on trouvera une brève description de ces politiques telles qu'elles se dessinent actuellement d'après le processus de règlement des revendications territoriales.

Régions de gestion spéciale

Ddhaw Gro

Ddhaw Gro est le nom donné par les Tutchoni du Nord au secteur autrefois appelé le refuge faunique McArthur. Ddhaw Gro est dominé par le pic Grey Hunter et par les coteaux environnants, où vit une population de mouflons de fanin, une espèce voisine du mouflon de Dall mais différente par la couleur. Dans cette aire protégée, on trouve beaucoup de terre saline et d'importantes sources thermales.

Ddhaw Gro a été désigné région de gestion spéciale dans les ententes définitives des Premières nations Nacho Nyak Dun et Selkirk. Un comité directeur formé de personnes désignées par ces deux Premières nations et par le gouvernement du Yukon travaillera à rédiger un plan de gestion dans les deux ans qui suivront la date d'entrée en vigueur de l'*Entente définitive de la Première nation Selkirk*. Lorsque le plan de gestion sera complété, Ddhaw Gro sera désigné zone à l'habitat protégé en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

Rivière Fishing Branch

La rivière Fishing Branch est le plus important cours d'eau de fraye du saumon, dans la partie canadienne du réseau hydrographique du Yukon. On y assiste à d'exceptionnelles montaisons de saumon quinquat, kéta et coho. Cette aire est protégée en raison de ses ressources fauniques importantes, en particulier pour son saumon et ses grizzlis.

Les terres qui se trouvent au nord de la rivière Fishing Branch, près du mont Bear Cave, ont été désignées région de gestion spéciale dans l'*Entente définitive des Vuntut Gwitchin*. Cette région est devenue une réserve écologique en vertu de la *Loi sur les parcs du Yukon*. Les terres adjacentes visées par l'entente, au sud de la rivière, seront également assujetties au même régime de gestion, de telle sorte

que toute la région formera un seul ensemble écologique, aux fins administratives. Le gouvernement du Yukon et la Première nation Vuntut Gwitchin poursuivent le travail d'élaboration d'un plan de gestion.

Le marécage Horseshoe

Le marécage Horseshoe est pour les oiseaux aquatiques une importante aire de reproduction et de rassemblement située sur le territoire ancestral de la Première nation des Nacho Nyak Dun, au centre du Yukon. Cette aire comprend le marécage Horseshoe, un méandre mort de la rivière Stewart, et la partie inférieure du ruisseau Nogold, avec les nombreux étangs peu profonds qui baignent la vallée.

Le marécage Horseshoe a été désigné comme habitat protégé dans le cadre de l'*Entente définitive des Nacho Nyak Dun*. Le gouvernement du Yukon et le Conseil des richesses renouvelables du district de Mayo travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan de gestion pour le marécage Horseshoe.

La zone humide L'hutsaw

La zone humide L'hutsaw (autrefois les lacs Von Wilczek) forment un grand ensemble de milieux humides utilisé par les canards comme aire de repos, de nidification et de mue. Cette zone humide se trouve en bordure de la route Klondike nord, au sud de la traversée Pelly. Elle a été désignée comme région de gestion spéciale dans l'*Entente définitive de la Première nation Selkirk (EDPNS)*.

Un comité directeur formé de personnes désignées par la Première nation Selkirk et par le gouvernement du Yukon travaillera à rédiger un plan de gestion pour la zone humide L'hutsaw dans les deux ans qui suivront la date d'entrée en vigueur de l'*EDPNS*. Lorsque le plan de gestion sera complété, la zone humide L'hutsaw sera désignée zone à l'habitat protégé en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

La rivière Nordenskiöld

La vallée de la rivière Nordenskiöld, au sud de Carmacks, forme un ensemble important de milieux humides et constitue une aire importante de repos et de nidification pour les oiseaux aquatiques. Cette zone a été désignée région de gestion spéciale dans l'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon/Carmacks (EDPNLS/C)*.

Un comité directeur formé de personnes désignées par la Première nation Little Salmon/Carmacks et par le gouvernement du Yukon travaillera à rédiger un plan de gestion pour la rivière Nordenskiöld dans les deux ans qui suivront la date d'entrée en vigueur de l'*EDPNLS/C*. Lorsque le plan de gestion sera complété, la rivière Nordenskiöld sera désignée zone à l'habitat protégé en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

Plaine Old Crow

La Plaine Old Crow est le plus grand ensemble de milieux humides du Yukon. Située sur le réseau de la rivière Old Crow, au nord du cercle polaire, la plaine compte plus de 2 000 étangs et marais d'une superficie allant d'un demi-hectare à 4 700 hectares. La région est une importante aire de reproduction et de mue pour 500 000 oiseaux aquatiques. La sauvagine, le rat musqué et d'autres animaux de la plaine sont d'une grande importance pour les Vuntut Gwitchin.

En vertu de l'*Entente définitive des Vuntut Gwitchin*, la partie sud de la plaine Old Crow a été désignée région de gestion spéciale, et la partie nord a été incluse dans le nouveau parc national Vuntut. Dans la gestion de la plaine Old Crow, on veillera à garantir l'intégrité de la région en tant qu'unité écologique, en gardant comme principes directeurs la préservation du poisson, de la faune et de leurs habitats, et le maintien de l'usage ancestral que les Vuntut Gwitchin font des terres. On effectue actuellement une étude triennale sur la

sauvagine et les habitats des zones humides de la plaine Old Crow. Les résultats de cette étude serviront à l'élaboration d'un plan de gestion qui sera établi conjointement par le gouvernement du Yukon, par le gouvernement fédéral et par la Première nation Vuntut Gwitchin.

Ta'Tla Mun

Ta'Tla Mun (autrefois le lac Tatlain) est un important lac à poissons comestibles, situé au sud-est de la traversée, dans le territoire traditionnel de la Première nation Selkirk. C'est aussi un endroit très réputé pour la pêche sportive à accès aérien. Ta'Tla Mun a été désigné région de gestion spéciale dans l'*Entente définitive de la Première nation Selkirk (EDPNS)*. Un comité directeur formé de personnes désignées par la Première nation Selkirk et par le gouvernement du Yukon travaillera à rédiger un plan de gestion pour Ta'Tla Mun dans les deux ans qui suivront la date d'entrée en vigueur de l'*EDPNS*.

Le mont Tombstone

Le mont Tombstone est une région de gestion spéciale en vertu de l'entente de principe conclue avec la Première nation Tr'ondek Hwech'in. Par cette entente, le gouvernement du Yukon et la Première nation Tr'ondek Hwech'in se sont engagés à établir un parc de conservation du milieu naturel, conformément à la *Loi des parcs du Yukon*, dans la région du mont Tombstone.

Le secteur du mont Tombstone fait partie de l'écorégion des monts Mackenzie : il englobe d'importantes régions biologiques et physiques, et différentes richesses historiques, culturelles et archéologiques. Dans la zone centrale autour du mont Tombstone, la glaciation a créé des aiguilles glaciaires, des arêtes coupantes, des bassins de cirque et de spectaculaires parois verticales. C'est un lieu accidenté et pittoresque, mais facile d'accès, où l'on peut pratiquer d'intéressantes activités de loisirs. On

pourra facilement se rendre au parc par la route Dempster, qui devrait en constituer la limite est aux environs du terrain de camping du mont Tombstone, au kilomètre 73.

Dans l'entente de principe des Tr'ondek Hwech'in, on décrit la démarche à suivre pour l'établissement du parc, on décrit la zone centrale à protéger, et l'on fait état d'une vaste zone d'étude qui pourrait être incluse dans les limites définitives du parc. Une fois ses limites établies, le parc fera l'objet d'une désignation officielle conformément à la *Loi sur les parcs du Yukon*, après quoi sera élaboré un plan de gestion. On prévoit que le processus complet d'établissement du parc prendra environ trois ans, après l'entrée en vigueur de l'Entente définitive des Tr'ondek Hwech'in.

Rivières du patrimoine canadien

La rivière Bonnet Plume

La rivière Bonnet Plume traverse les milieux sauvages reculés des monts Wernecke. Elle a été mise en candidature au réseau de rivières du patrimoine canadien en janvier 1993, avec la participation de la Première nation des Nacho Nyak Dun. Un plan directeur provisoire pour l'ensemble de son bassin hydrographique a été élaboré avec la collaboration d'un comité consultatif formé des différents intéressés. Au cours de l'année 1997, ce plan a fait l'objet d'une large consultation publique, et la plan définitif a été présenté à la Commission des rivières du patrimoine canadien, au début de février 1998.

La rivière Tatshenshini

La rivière Tatshenshini, connue dans le monde entier, prend sa source au Yukon, traverse les spectaculaires montagnes côtières avant de poursuivre sa course vers la Colombie-Britannique et la côte de l'Alaska. Les documents pertinents en vue de sa mise en candidature au réseau de rivières du patrimoine

canadien font l'objet d'une préparation conjointe entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement du Yukon, les Premières nations Champagne et Aishihik et les différents intéressés. Il y aura consultation du public avant que le document ne soit signé par les ministres responsables et le Chef des Premières nations Champagne et Aishihik. On s'attend à ce que la demande de désignation soit présentée à la Commission des rivières du patrimoine canadien au cours de l'été 1998.

Gouvernement du Canada - Patrimoine canadien - Parcs Canada - Parcs nationaux

Région naturelle 7

En 1997, Parcs Canada a parachevé une étude analytique régionale de la région naturelle 7, constituée des plateaux et montagnes de l'intérieur nord. En s'appuyant sur les résultats de cette étude, et aussi en tenant compte d'autres facteurs, on a déterminé que la région de Wolf Lake était la plus appropriée pour une étude de faisabilité d'un nouveau parc, dans cette région naturelle non représentée.

Wolf Lake se trouve dans le sud du Yukon, à 200 kilomètres à l'est de Whitehorse, environ, près de la communauté de Teslin. La zone d'étude englobe des montagnes escarpées des deux côtés de la ligne continentale de partage des eaux, au nord de la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique, ainsi que les cours supérieurs des rivières Liard, Morley et Wolf. Les peuplements végétaux y sont très diversifiés, en partie à cause des différences d'altitude (qui peuvent atteindre 2 100 mètres). Un peu partout, c'est la toundra sans arbres, mais les basses terres et les vallées sont plus boisées. Parmi les caractéristiques remarquables de cette région, on peut mentionner une importante aire d'hivernage pour la harde de caribous des bois de Wolf Lake, la rivière Wolf qui est un

habitat hautement productif pour les orignaux et les castors, une forte population de grands prédateurs, d'ongulés de poissons et d'oiseaux, et un certain nombre de chèvres de montagne et de mouflons de Stone encore présents dans cette zone. La stabilité historique de l'écosystème avec prédateurs et proies, surtout des loups et des caribous, présente un grand intérêt du point de vue scientifique.

Parcs Canada espère obtenir l'appui du conseil des Tlingits de Teslin, du Conseil des ressources renouvelables de Teslin et du gouvernement du Yukon pour mener une étude de faisabilité d'un nouveau parc. Si ces trois organismes donnent leur accord, Parcs Canada pourrait mettre deux ou trois ans à réaliser cette étude de faisabilité en collaboration avec eux. Si les résultats de l'étude démontrent que la création d'un parc national pourrait être faisable et souhaitable, Parcs Canada élaborera un projet de parc national et sera alors prêt à négocier une entente relative à l'établissement d'un parc.

Lieux historiques nationaux

L'Unité de gestion du Yukon, de Parcs Canada, a poursuivi son travail de mise en application des ententes sur les revendications territoriales en oeuvrant à commémorer de façon appropriée les richesses culturelles des Premières nations du Yukon. À cette fin, elle a apporté un soutien financier et donné des avis professionnels pour toute une gamme de projets proposés par les Premières nations du Yukon.

Les Premières nations Champagne et Aishihik

Au cours de l'été 1997, les Premières nations Champagne et Aishihik ont réalisé une étude sur la vieille communauté d'Hutshi chez les Tutchoni du Sud. Cette étude fait partie d'une série de projets lancés par les Premières nations en vue d'étudier et de planifier la gestion des ressources culturelles et les activités de commémoration chez

les Premières nations. L'étude concernant la communauté d'Hutshi a été faite sur le modèle des travaux antérieurs sur les sites et les collectivités de Neskatahine et de Champagne. L'équipe de recherche des Premières nations est à constituer un impressionnant dossier sur les éléments culturels de ce lieu, consultant des documents d'archives, recueillant de vieilles photos, interviewant des aînés de la communauté et effectuant des visites dans cette communauté.

Gestion des ressources culturelles avec les partenaires autochtones

Ce cours d'une durée d'une semaine, préparé et donné conjointement par la Première nation SikSika et Parcs Canada, est maintenant offert pour une deuxième année. Il constitue une synthèse des valeurs culturelles autochtones et des valeurs mises en évidence dans la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, et vise à fournir, pour la gestion des ressources culturelles, des outils pédagogiques et analytiques efficaces qui transcendent les différences culturelles.

Le cours est donné au début de mars, et il comprend des réunions en petit groupes de travail pour les élèves, une excursion à la traversée Blackfoot, et une visite au précipice à bisons de Head Smashed-In.

La Première nation Kwanlin Dun

La Première nation Kwanlin Dun, dans le cadre d'un vaste exercice de planification de l'utilisation des terres, a recueilli des renseignements généalogiques sur les membres de la Première nation et fait des recherches sur les histoires des aînés de Kwanlin Dun de la région de Whitehorse. Antérieurement, elle avait fait d'autres travaux consistant à préparer une trousse d'information préliminaire sur la généalogie, une bibliographie détaillée des documents d'archives, et une chronologie du XX^e siècle sur les activités de la Première nation dans la région

de Whitehorse.

Plus récemment, la Première nation a élargi la recherche pour inclure le relevé cartographique des utilisations traditionnelles des terres, de même que des entrevues avec des aînés. On voulait ainsi obtenir plus de détails sur la culture et les toponymes de la Première nation. À partir de ces recherches, on a pu établir un tableau généalogique relativement complet, ainsi que plusieurs cartes et graphiques. On a aussi rédigé un récit historique rappelant les événements survenus dans certains lieux particuliers et décrivant l'utilisation des terres par la population autochtone. Un livre est actuellement en préparation sur ce sujet.

La Première nation Tr'öndek Hwech'in

La Première nation Tr'öndek Hwech'in (PNTH), la Yukon Historical and Museums Association et Parcs Canada poursuivent les recherches sur le site historique de Tr'ö ju wech'in, à l'embouchure de la rivière Klondike. La construction récente du centre culturel Han, à Dawson, a amené les intervenants à s'interroger sur la meilleure façon d'intégrer les différentes initiatives en matière de patrimoine culturel. Pour répondre à ces questions, la PNTH et Parcs Canada ont entrepris une étude portant sur une douzaine de lieux historiques gérés par les

Premières nations, en Amérique du Nord. Cette étude permettra de recueillir des renseignements sur l'identification et la protection des valeurs et ressources culturelles communautaires, et sur l'établissement d'installations et de services appropriés pour les visiteurs, et elle sera l'occasion d'examiner dans quelle mesure ces nouvelles initiatives s'intègrent dans la vie des communautés autochtones (voir l'article connexe sur Dawson City, à la page 5).

La Première nation Vuntut Gwitchin

La Première nation Vuntut Gwitchin a un programme bien articulé de recherche sur les emplacements culturels. Parmi les travaux qui ont déjà été appuyés par le programme des lieux historiques nationaux des Premières nations du Yukon, il faut mentionner une recherche sur le camp LaPierre. Cette année, le programme appuie un projet de coopération avec les Vuntut Gwitchin et les travaux du gouvernement du Yukon au lieu historique Rampart House (voir l'article sur ce sujet, à la page 6). Au printemps 1997, l'aîné Charlie Thomas, d'Old Crow, a dirigé un groupe communautaire dans les anciennes pistes reliant Old Crow et Rampart House à la plaine Old Crow. C'est par ces pistes qu'on passait autrefois, chaque printemps, pour aller à la plaine Old Crow chasser le rat

musqué. Charlie Thomas a fait le récit de ces anciennes expéditions, et le trajet a été soigneusement documenté au moyen du système mondial de localisation et par une étude attentive de photographies aériennes.

En janvier 1998, deux participants au projet d'histoire orale des Inuvialuit du versant nord ont été invités à Old Crow, pour présenter un exposé et répondre aux questions concernant leur projet. L'atelier d'histoire orale a été utile pour l'organisation et l'exécution d'un projet communautaire d'histoire orale, et a mis en évidence la valorisation de l'identité culturelle de deux façons : par l'identité communautaire et par le respect des visiteurs.

Les invités ont présenté de l'information sur l'envergure de leur projet d'histoire orale, sur la façon dont ce projet sera exécuté, et sur les structures communautaires nécessaires à sa réalisation. Des contacts utiles ont aussi été établis entre Parcs Canada et les différents ministères du gouvernement du Yukon intéressés à réaliser un projet semblable avec la PNGV. L'atelier s'est avéré un bon point de départ pour l'organisation d'un groupe communautaire capable de lancer et d'orienter un projet d'histoire orale. Parcs Canada, qui collabore à ce sujet avec la PNGV, prévoit que le projet démarrera au printemps 1998.

Projets des Territoires du Nord-Ouest couvrant deux régions revendiquées ou plus

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Éducation, Culture et Formation - Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles

Culture In Orbit, un bulletin d'information pour les résidents des T.N.-O.

La Division Culture et Patrimoine, du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

des T.N.-O. a le plaisir d'annoncer la publication d'un bulletin d'information « objectif », dans lequel on fera une large place aux actualités régionales, à des renseignements pratiques, aux activités artistiques, culturelles et patrimoniales, et aux gens des T.N.-O.

Dans les T.N.-O., beaucoup de gens parlent de culture et de patrimoine dans le contexte de la vie quotidienne. Certaines personnes

gagnent leur vie comme artistes du spectacle ou comme créateurs, ou encore en faisant des recherches et en établissant une documentation sur les connaissances et les modes de vie traditionnels. D'autres s'occupent bénévolement ou contre rémunération de protéger ou d'enseigner ces connaissances à l'intérieur d'organisations culturelles ou muséales.

Dans la partie ouest des T.N.-O. comme au Nunavut, chaque région et chaque collectivité possède sa propre personnalité du point de vue culturel et patrimonial. À l'instar des individus, chacune de ces régions ou collectivités peut avoir ses expériences et ses modes d'expression à faire partager, ou ses sentiments quant à la signification que peuvent prendre la culture ou le patrimoine dans la vie quotidienne.

Le bulletin *Culture In Orbit* fera état des divers projets pouvant intéresser les habitants des T.N.-O., et il offrira à ses lecteurs des résumés des activités récentes organisées dans les localités des T.N.-O. On y trouvera aussi des répertoires de ressources utiles pour les gens qui souhaitent aller plus loin dans les domaines artistique, culturel ou patrimonial.

Le bulletin fournira des informations sur les programmes de financement, sur l'aide technique disponible, sur la planification, sur les documents à lire, sur les ressources multimédia, et sur les services de soutien à la formation dans les domaines artistique, culturel et patrimonial. Le bulletin *Culture in Orbit* sera publié deux fois par année : il y aura une édition d'été et une édition d'hiver. On pourra aussi le consulter sur Internet, sur le site Web du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (www.pwnhc.learnnet.nt.ca/pinforec/orbit.htm).

La Division Culture et Patrimoine veut lancer ses lecteurs en « *Orbit* », avec des anecdotes ou des sujets d'intérêt personnel et des nouvelles ou actualités « accrocheuses ». Les personnes intéressées à envoyer des articles au bulletin ou à être inscrites sur la liste de distribution peuvent communiquer avec le rédacteur Boris Atamanenko, dont voici les coordonnées :

*Programmes communautaires
Division Culture et Patrimoine
Ministère de l'Éducation, de la
Culture et de l'Emploi*

*Gouvernement des T.N.-O.
Boîte postale 1320, Yellowknife,
NT X1A 2L9
Téléphone : (867) 920-6963
Télécopieur : (867) 873-0205
Adresse électronique :
boris_atamanenko@ece.learnnet.nt.ca*

Ressources, Faune et développement économique - Tourisme et parcs

Proclamation concernant le fleuve Mackenzie

Le premier ministre des T.N.-O., M. Don Morin, a pris une proclamation désignant le fleuve Mackenzie, aussi appelé *Deh Cho* par la tribu des Esclaves, comme partie intégrante de la Route des voyageurs Alexander Mackenzie.

La Alexander Mackenzie Voyageur Route Association (AMVRA), une association sans but lucratif dont l'objectif est de mieux faire connaître l'époque du commerce des fourrures, a demandé l'appui du gouvernement des T.N.-O. pour l'aider à commémorer une route patrimoniale « reliant trois océans ».

L'AMVRA a réussi à sensibiliser la population à la valeur patrimoniale d'une route historique d'exploration allant du Québec à la Colombie-Britannique. Des proclamations semblables ont été faites dans les années 1980 par les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pour commémorer le bicentenaire des voyages de Mackenzie, qui ont contribué à façonner notre pays, le Canada. Ces proclamations ont été l'occasion de promouvoir notre patrimoine commun rattaché aux rivières et aux canots, et ont eu pour effet non seulement d'accroître la popularité du canotage récréatif, mais aussi d'amener les Canadiens à apprécier davantage les différentes cultures de leur pays. L'intérêt suscité par ces proclamations a aussi contribué au développement

touristique des régions adjacentes à la route.

Le Conseil d'administration de NWT Arctic Tourism a donné son appui à la proclamation, en demandant qu'une proportion importante du matériel d'interprétation éventuellement produit mette en évidence l'utilisation historique et traditionnelle des voies d'eau par les Autochtones.

L'AMVRA reconnaît qu'elle est bien placée pour promouvoir la culture locale et les attraits touristiques présents le long de la route désignée. À cette fin, elle travaille présentement à la rédaction de trois guides sur les points à visiter et les activités offertes le long de la route. Ces trois publications sont destinées aux amateurs de voyages d'aventure, ceux qui voyagent en automobile et ceux qui voyagent en caravane motorisée. L'adresse de l'AMVRA est la suivante : AMVRA, Boîte postale 425, Station A, Kelowna (Colombie-Britannique), V1Y 7P1.

Proclamation de parcs aux T.N.-O.

Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée législative des T.N.-O. a proclamé officiellement la création de trois parcs, sous l'empire de la *Loi sur les parcs territoriaux*.

Le parc Hidden Lake, situé non loin de Yellowknife, est un parc de récréation en milieu naturel d'une superficie de 2 000 hectares, réservé aux excursions en canot en milieu sauvage dans les grandes étendues du Bouclier canadien.

Le parc Blackstone, près de Fort Liard, est un parc de loisirs de plein air d'une superficie de 1 400 hectares, où l'on trouve des installations de camping et d'interprétation le long de la rivière Liard.

Le parc Gwich'in, près d'Inuvik, est un parc de loisirs de plein air d'une superficie de 88 000 hectares, où l'on travaille actuellement à mettre en place des installations pour les visiteurs,

notamment un centre d'interprétation. L'endroit est excellent pour l'observation du faucon pèlerin.

Ces parcs ont été établis par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, qui en assure la gestion depuis plusieurs années, mais ils n'avaient pas encore été créés officiellement en vertu de la *Loi sur les parcs territoriaux*.

Dans la *Loi sur les parcs territoriaux*, il est fait mention de cinq catégories de parcs pouvant être créés par décret du ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique : les parcs de récréation en milieu naturel, les parcs de loisirs de plein air, les parcs en bordure de route, les parcs communautaires et les parcs historiques. Pour les deux premières catégories, c'est à-

dire les grands parcs réservés à des fonctions de récréation et de conservation, la recommandation de l'Assemblée législative est une condition préalable à leur création officielle. Les parcs de loisirs de plein air sont principalement réservés aux activités récréatives et touristiques, tandis que les parcs de récréation en milieu naturel font une plus large place à la gestion de l'environnement.



Stratégie à l'endroit des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest

Stratégie à l'endroit des aires protégées des T.N.-O.

Le gouvernement des T.N.-O. et le gouvernement du Canada ont l'intention de mettre au point une stratégie d'établissement d'aires protégées dans les T.N.-O. avant la fin de 1998, et de mettre en oeuvre une partie importante de cette stratégie avant l'an 2000. Cette stratégie doit servir de cadre à l'élaboration et à la gestion générales d'un réseau d'aires protégées.

Pour la réalisation de ce projet, la participation de la communauté autochtone est essentielle, puisque l'équipe de projet agira généralement par l'entremise de conseils d'aménagement du territoire s'appuyant sur des revendications et par l'entremise d'autres organismes semblables. Il sera également important de s'assurer le concours de l'industrie, des groupes environnementaux et des autres parties intéressées.

Comme ailleurs, dans les autres provinces et à l'étranger, la définition de l'aire protégée sur laquelle on s'appuiera pour l'élaboration de

la Stratégie sera celle de l'Union mondiale pour la nature. Selon cet organisme, une aire protégée est une aire terrestre ou marine spécialement réservée pour la protection et le maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles et des ressources culturelles qui y sont associées, et dont la gestion est assurée par des moyens légaux ou autres.

Dans l'énoncé de cette stratégie, on exposera à grands traits la marche à suivre pour favoriser l'établissement d'aires protégées dans les T.N.-O. Il faudra prendre en considération les revendications territoriales, les lois en vigueur, les partenariats administratifs et les différents modes d'utilisation des terres. Au fur et à mesure que la Stratégie se précisera, il se peut qu'apparaisse clairement la nécessité de recourir à de nouveaux outils juridiques et à de nouveaux instruments de planification et de financement.

On fournira des exemples de sites candidats en indiquant comment ils peuvent être désignés aires protégées par les mécan-

ismes en place. L'éventail des projets candidats illustrera vraisemblablement la diversité des situations possibles, puisqu'il pourra s'agir, par exemple, de sites se trouvant dans des secteurs visés ou non par un règlement des revendications territoriales, de zones qui s'étendent sur deux territoires ou deux régions revendiquées, de sites à caractère culturel et de sites marins.

Le plan d'établissement du réseau d'aires protégées comprendra les points suivants :

- s'attacher principalement à mettre de côté un échantillon représentatif d'aires terrestres et marines susceptibles où peuvent subsister les processus nécessaires au maintien d'écosystèmes sains, fondement d'une économie saine;
- prendre en considération d'autres aires pourvues de caractéristiques naturelles et culturelles pouvant avoir une incidence importante sur le tourisme, les loisirs, la recherche, l'éducation et le renforcement des cultures du Nord;
- reconnaître et respecter les traités en vigueur, les accords sur les revendications territoriales, les usages autochtones traditionnels et les droits des tiers;
- s'inspirer de certaines ententes antérieures comme l'Initiative minière de Whitehorse et la Stratégie canadienne de la biodiversité;
- se servir des lois en vigueur applicables, et proposer l'adoption de nouvelles lois au besoin.

Dans le cadre de la Stratégie, on ne prévoit pas dresser une liste complète de sites candidats. On prévoit, cependant, fixer les règles de base suivantes pour la sélection de ces sites :

- considérer d'abord les propositions soumises par des organismes communautaires et régionaux ou les choix appuyés par ces organismes;
- au sujet des milieux naturels, considérer à la fois les connaissances traditionnelles et locales et les connaissances fournies par la science contemporaine;
- tenir compte des valeurs économiques et sociales;
- prendre en compte le contexte circumpolaire, de même que les plans et politiques des régions, provinces et territoires limitrophes sur l'aménagement du territoire;
- prendre des mesures de protection temporaires à l'égard des aires sur le point d'être sélectionnées.

Les différents types d'aires protégées aux T.N.-O. suivant la loi

Toute aire protégée, pour être reconnue comme telle, doit être établie conformément à la loi. Dans les T.N.-O., les différentes catégories d'aires protégées sont les suivantes.

Parcs nationaux

Les parcs nationaux, administrés par Parcs Canada, protègent des milieux représentatifs des régions naturelles du Canada. Il existe 39 régions terrestres au Canada, et l'objectif du gouvernement du Canada est de faire en sorte que chacune de ces régions soit représentée par un parc d'ici l'an 2000. Dans les parcs nationaux, les peuples autochtones peuvent poursuivre leurs activités de récolte, mais l'exploitation commerciale des ressources, comme les mines par exemple, n'est pas permise. Le public est invité à profiter de ces espaces par des activités éducatives et touristiques, dans la



mesure où ces activités ne portent pas atteinte à l'intégrité écologique des parcs. Il y a deux parcs nationaux dans les T.N.-O. : le parc Wood Buffalo et le parc Aulavik.

Lieux historiques nationaux

Parcs Canada administre un programme qui reconnaît les endroits d'importance historique nationale. Ces endroits et les artefacts qu'on y trouve sont présentés au public de façon à mettre en valeur les lieux, personnages et événements historiques, ainsi que leur contribution à l'identité canadienne. Parmi les lieux historiques nationaux des T.N.-O., on peut citer le Passage automnal des caribous, Arvia'juaq, le lieu de pêche Déline et le Vieux Fort Franklin.

Parcs historiques territoriaux

Les parcs historiques territoriaux, comme ceux de Kekerten et de Quammaarviit, servent à la protection, à la gestion et à l'interprétation de lieux historiques et

de sites archéologiques, et des terres et artefacts qui leur sont associés. Ils sont aussi créés pour que le public puisse en profiter.

Parcs territoriaux de récréation en milieu naturel

Ces parcs servent à promouvoir les activités récréatives dans des réserves naturelles intégrales. On peut y trouver des installations pour les visiteurs, mais l'objectif visé est principalement la préservation du milieu naturel et la promotion du tourisme. Les deux parcs de ce type, dans les T.N.-O., sont le parc Hidden Lake, près de Yellowknife, et le parc Katannalik, dans le sud de l'île de Baffin.

Refuges territoriaux de gibier

Les refuges de gibier sont établis pour la protection des espèces sauvages menacées et de leurs habitats, au bénéfice des chasseurs et trappeurs autochtones. L'utilisation de ces aires est actuellement gérée par le gouvernement des T.N.-O., mais la législation en vigueur ne prévoit

pas la création d'autres refuges semblables. Dans les T.N.-O., le plus connu de ces refuges est le refuge faunique Thelon. La réserve naturelle de la rivière Peel est un autre exemple de cette catégorie d'aire protégée.

Refuges d'oiseaux migrants

Le Service canadien de la faune administre les aires qui ont une importance particulière pour les populations d'oiseaux d'Amérique du Nord. Les règlements régissant ces aires, qui peuvent englober des aires marines ou des milieux humides, interdisent la modification des habitats ainsi que le harcèlement ou la chasse des oiseaux. Comme exemples de ce type d'aire protégée, on peut mentionner le refuge du golfe Reine-Maud et le refuge Dewey Soper.

Réserves nationales de faune

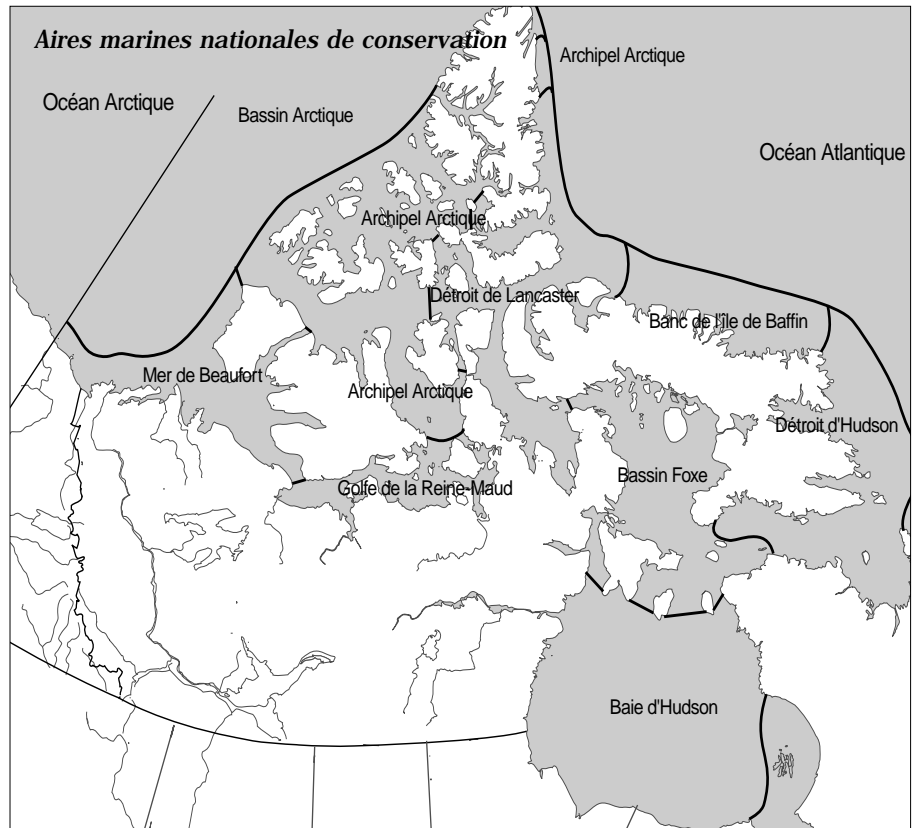
Le Service canadien de la faune administre ces réserves pouvant englober des aires terrestres et des eaux côtières (dans les limites de 12 milles marins du littoral), dans le but de préserver les habitats essentiels des espèces sauvages. La plupart des activités humaines y sont interdites, mais des permis peuvent tout de même être délivrés pour certaines activités compatibles avec la préservation. Les réserves de la vallée Polar Bear et de Nirjutiqavvik (à l'île Coburg) sont des exemples de réserves de ce type.

Réserves marines de faune

Les réserves marines de faune sont des aires protégées semblables aux réserves nationales de faune, sauf qu'elles visent surtout la protection des oiseaux de mer et des espèces marines menacées vivant à plus de douze milles marins du littoral. Cette catégorie d'aires protégées a été ajoutée à la *Loi sur la faune du Canada* en 1994. Aucune aire n'a encore été désignée réserve marine de faune dans les T.N.-O.

Aires marines nationales de conservation

Le nouveau programme administré par Parcs Canada vise à



protéger les milieux représentatifs des 29 régions marines naturelles du Canada. Dans une aire marine de conservation, les activités d'exploitation des ressources fauniques, y compris la pêche commerciale, restent permises, mais on interdit le déversement en mer, l'exploitation minière et l'exploration gazière et pétrolière. Le public est invité à profiter de ces espaces par des activités éducatives et touristiques, dans la mesure où ces activités ne portent pas atteinte à l'intégrité de l'écosystème marin. Aucune aire n'a encore été désignée aire marine nationale de conservation, dans les T.N.-O.

Aires marines protégées

La *Loi sur les océans du Canada* prévoit l'établissement de ce type d'aire protégée, qui serait administré par le ministère des Pêches et Océans. La création de ces aires, aux termes de la Loi, viserait à protéger les ressources halieutiques commerciales et non commerciales, les mammifères marins, et leurs habitats. Les aires marines

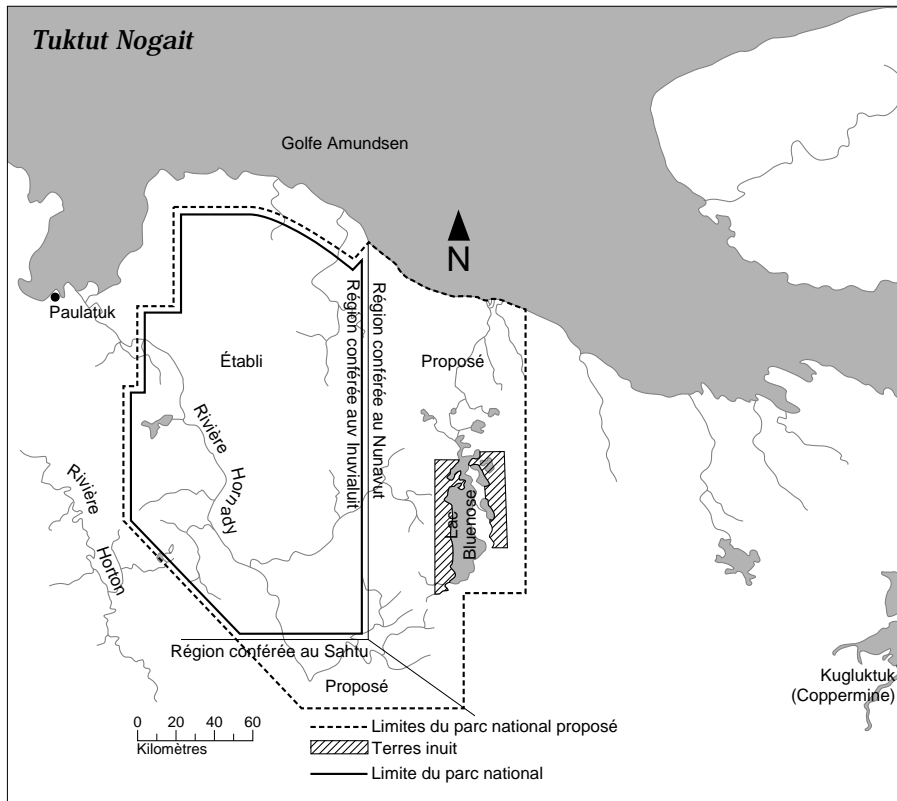
protégées peuvent aussi inclure des zones caractérisées par une grande diversité ou une grande productivité, ou encore des zones réservées à la protection d'espèces menacées. Aucune aire protégée de ce type n'a encore été établie dans les T.N.-O. en vertu de la Loi.

Gouvernement du Canada - Patrimoine canadien - Parcs Canada - Parcs nationaux

Tuktut Nogait (un effort de gestion coopérative)

Le parc national ou le projet de parc national Tuktut Nogait embrasse trois régions visées par des règlements : celles des Inuvialuit, du Nunavut et du Sahtu. En avril 1995, on a réservé des terres de ces trois régions aux fins de l'établissement d'un parc national.

Dans la région des Inuvialuit, la signature, en juin 1996, de l'entente d'établissement du parc national Tuktut Nogait (PNTN) a été le signal



d'une nouvelle ère pour la gestion des parcs de l'Arctique. L'entente prévoyait la création d'un Conseil de gestion assumant des responsabilités étendues comme organe consultatif, et dont les membres seraient désignés par les Inuvialuit et par le gouvernement du Canada, y compris une personne proposée par le gouvernement des T.N.-O. Le président de ce Conseil a été nommé conjointement par les Inuvialuit et par le gouvernement fédéral. La désignation des cinq membres du Conseil a été complétée en août 1997, ce qui a ouvert la voie à la tenue d'une réunion d'orientation en septembre, à Paulatuk.

Lors de cette réunion initiale, le Conseil a entendu des exposés sur la mission et le mandat de Parcs Canada, et l'on a fait le point sur l'évolution du dossier des nouveaux parcs dans le Nord, sur le projet de création de l'Agence canadienne des parcs, sur la planification opérationnelle, et sur le Programme de surveillance écologique. Une bonne partie de la réunion a été consacrée à revoir le rôle du Con-

seil, défini dans l'Entente sur le PNTN, ainsi qu'à élaborer un plan de travail détaillé prévoyant la mise en place d'un programme entièrement opérationnel pour les parcs avant la fin de 1998. Le Conseil a décidé d'accepter l'invitation du Comité d'étude des répercussions environnementales de formuler des commentaires sur la proposition de projet (phase II) de la Darnley Bay Resources Ltd. Cette société a été créée pour explorer les ressources minérales de la région de la baie Darnley. Le Conseil a pressé la ministre d'agir rapidement en vue de modifier la *Loi sur les parcs nationaux*, pour permettre le parachèvement du processus d'établissement des parcs.

Lors de la deuxième réunion du Conseil, tenue à Paulatuk en novembre 1997, on s'est penché principalement sur des questions opérationnelles intéressant le Conseil et Parcs Canada, comme la dotation en personnel et l'installation à Paulatuk, la mise au point de directives provisoires en matière de gestion, et l'élaboration d'un plan

de développement communautaire pour Paulatuk, dont fait mention l'entente de création du parc. Il a été décidé d'organiser, en mars 1998, un atelier sur les priorités en matière de recherche, auquel participeraient la collectivité locale, des organismes de gestion coopérative et des agences inuvialuit, ainsi que des représentants des autres ministères fédéraux, le gouvernement des T.N.-O. et divers autres groupes intéressés. À cette réunion, on a aussi fait le point sur les activités d'exploration de la Darnley Bay Resources Ltd., et il a été question de la couverture médiatique au niveau national, de la trousse d'information et de la brochure de renseignements touristiques à l'intention des visiteurs, des qualités à exiger des guides de parc et des lignes directrices à suivre par ces guides.

Le Conseil a eu le plaisir de juger les dessins soumis par des étudiants dans le cadre du concours pour le choix d'un logo des Parcs. C'est l'oeuvre de Angus Dillon qui a été choisie à l'unanimité : elle représente un petit caribou nouveau-né. Comme récompense, Parcs Canada fera don de livres d'une valeur de 500 \$ à la bibliothèque scolaire Angik, au nom d'Angus.

Depuis la réunion de novembre, des membres du Conseil ont fait partie de comités d'embauchage pour le choix du garde en chef au parc Tuktut Nogait et pour le choix du directeur du Secrétariat à l'écosystème de l'Arctique de l'Ouest. En décembre, le président a participé, à Inuvik, à la réunion du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) et à celle du Conseil inuvialuit de gestion du gibier, pour discuter du mandat du Conseil et pour encourager tous les intéressés à favoriser des communications ouvertes et des relations de travail positives.

Il reste beaucoup de travail à faire avant que le parc national Tuktut Nogait devienne vraiment opérationnel. Comme l'a indiqué le directeur du parc : « Les défis sont

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

■ **Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux**

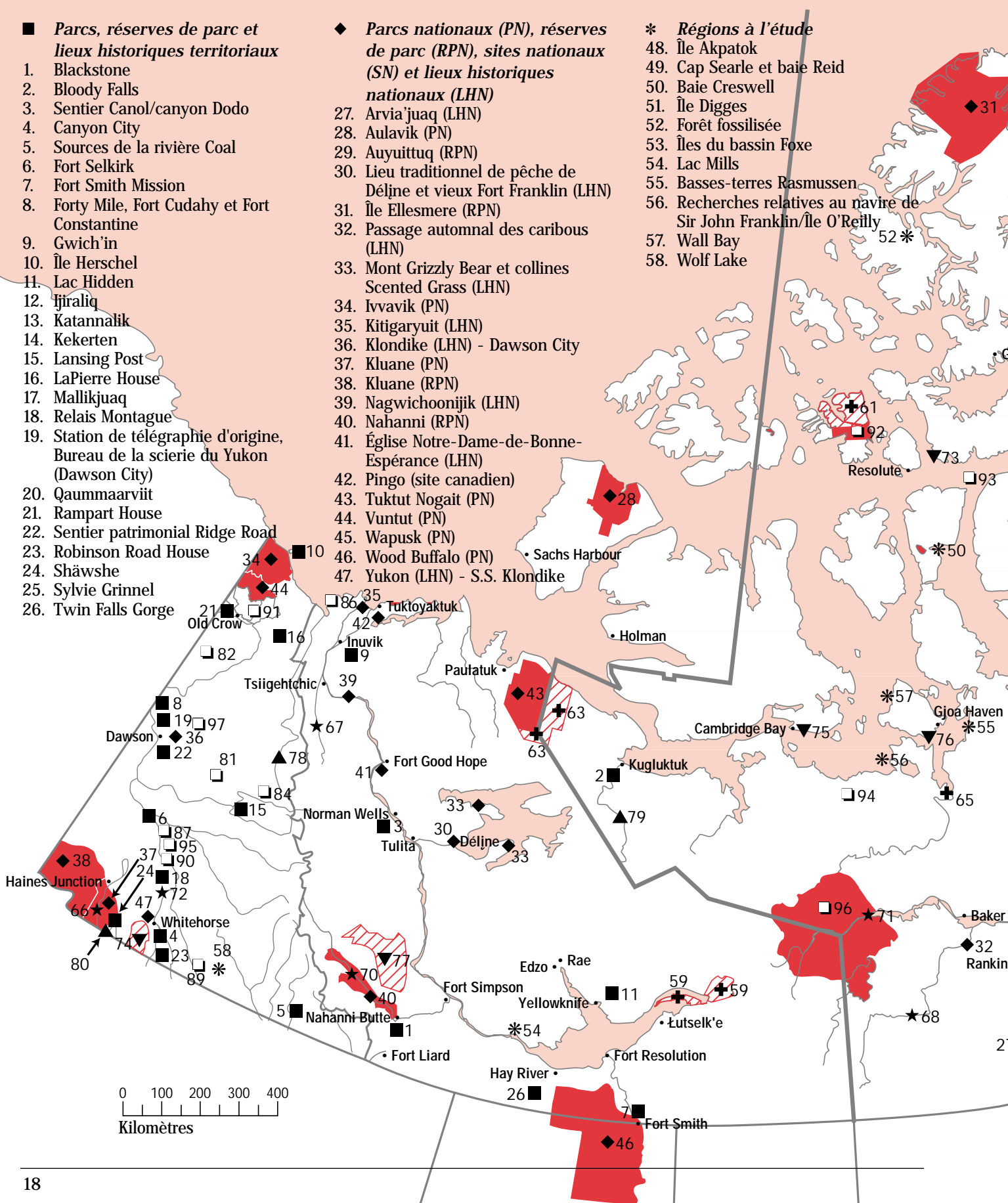
1. Blackstone
2. Bloody Falls
3. Sentier Canol/canyon Dodo
4. Canyon City
5. Sources de la rivière Coal
6. Fort Selkirk
7. Fort Smith Mission
8. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
9. Gwich'in
10. Île Herschel
11. Lac Hidden
12. Ijiraliq
13. Katannalik
14. Kekerten
15. Lansing Post
16. LaPierre House
17. Mallikjuaq
18. Relais Montague
19. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la scierie du Yukon (Dawson City)
20. Qaummaarviit
21. Rampart House
22. Sentier patrimonial Ridge Road
23. Robinson Road House
24. Shäwshe
25. Sylvie Grinnel
26. Twin Falls Gorge

◆ **Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux historiques nationaux (LHN)**

27. Arvia'juaq (LHN)
28. Aulavik (PN)
29. Auyuittuq (RPN)
30. Lieu traditionnel de pêche de Déljine et vieux Fort Franklin (LHN)
31. Île Ellesmere (RPN)
32. Passage automnal des caribous (LHN)
33. Mont Grizzly Bear et collines Scented Grass (LHN)
34. Ivavik (PN)
35. Kitigaryuit (LHN)
36. Klondike (LHN) - Dawson City
37. Kluane (PN)
38. Kluane (RPN)
39. Nagwichoonijik (LHN)
40. Nahanni (RPN)
41. Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (LHN)
42. Pingo (site canadien)
43. Tuktut Nogait (PN)
44. Vuntut (PN)
45. Wapusk (PN)
46. Wood Buffalo (PN)
47. Yukon (LHN) - S.S. Klondike

* **Régions à l'étude**

48. Île Akpatok
49. Cap Searle et baie Reid
50. Baie Creswell
51. Île Digges
52. Forêt fossilisée
53. Îles du bassin Foxe
54. Lac Mills
55. Basses-terres Rasmussen
56. Recherches relatives au navire de Sir John Franklin/Île O'Reilly
57. Wall Bay
58. Wolf Lake



+ *Parcs nationaux et de lieux historiques nationaux proposés*

- 59. Bras Est du Grand lac des Esclaves
- 60. Nord de l'Île Baffin
- 61. Nord de l'Île Bathurst
- 62. Monts Torngat
- 63. Tuktut Nogait
- 64. Ukkusiksalik (Baie Wager)
- 65. Utkuhiksalik

★ *Rivières et fleuves du patrimoine*

- 66. Alsek
- 67. Arctic Red
- 68. Kazan
- 69. Soper
- 70. Nahanni Sud
- 71. Thelon
- 72. Thirty-Mile (fleuve Yukon)

▼ *Projets de parcs territoriaux et de lieux historiques*

- 73. Île Beechey
- 74. Lac Kusawa
- 75. Mont Pelly
- 76. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
- 77. Plateau Ram

▲ *Projets de rivières du patrimoine*

- 78. Bonnet Plume
- 79. Coppermine
- 80. Tatshenshini

□ *Autres aires de conservation*

- 81. Région de gestion spéciale de Ddhaw Gro
- 82. Région de gestion spéciale de la rivière Fishing Branch
- 83. Harry Gibbons/Refuge d'oiseaux de la baie Est
- 84. Aire de protection de l'habitat du marécage Horseshoe
- 85. Réserve nationale de faune Igaliqtuuq
- 86. Refuge d'oiseaux de l'île Kendall
- 87. Région de gestion spéciale de L'hutsaw Wetlands
- 88. Réserve nationale de faune Nirjutiqavvik
- 89. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nitsutlin
- 90. Région de gestion spéciale de la rivière Nordenskiöld
- 91. Aire de gestion spéciale Old Crow
- 92. Réserve nationale de faune de Polar Bear Pass
- 93. Refuge d'oiseaux de l'île Prince-Léopold
- 94. Refuge d'oiseaux du golfe Reine-Maud
- 95. Région de gestion spéciale de Ta'Tla Mun
- 96. Réserve naturelle Thelon
- 97. Région de gestion spéciale du mont Tombstone



Légende

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier actuels
- ▨ Parcs proposés
- Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs, réserves de parcs, sites et lieux historiques nationaux
- * Régions à l'étude
- ✚ Projets de parcs et de lieux historiques nationaux
- ★ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs territoriaux et de lieux historiques
- ▲ Projets de rivières du patrimoine
- Autres aires de conservation

nombreux et parfois impressionnants, mais vu l'esprit de collaboration et de respect mutuel qui a été établi entre le Conseil, le personnel de Parcs Canada et les intervenants, l'objectif est réalisable. »

Au Nunavut, Parcs Canada souhaiterait englober aussi le bassin versant du lac Bluenose dans le parc national. Il en a été question aux réunions organisées par la Commission de planification du Nunavut à Cambridge Bay, en janvier 1998. La Commission faisait alors l'examen du projet de plan régional d'aménagement du territoire de West Kitikmeot. Des représentants de Kugluktuk ont demandé qu'on discute plus à fond de la proposition de parc national concernant leur communauté, c'est-à-dire la région qu'ils appellent Tuktut Nogait/Tahikpak. Parcs Canada a accepté de rencontrer les représentants de la communauté. Les terres considérées continuent d'être protégées contre toute activité de développement.

Parcs Canada espère discuter de la proposition visant à indiquer dans l'entente du Sahtu, en 1998, que d'autres terres seraient englobées dans le parc national Tuktut Nogait. Un territoire d'environ 1 500 kilomètres carrés, dans le secteur nord-est de cette région, fait l'objet d'un examen à cette fin. Ce secteur comprend une partie du cours supérieur de la rivière Hornaday, principal bassin versant du parc. L'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu prévoit les modalités d'établissement

de ce parc national. Les terres considérées continuent d'être protégées contre toute activité de développement.

Lieux historiques nationaux

Métis du bassin du Mackenzie

L'étude thématique sur les Métis des T.N.-O. a été terminée pendant la deuxième année du projet d'accord relatif aux langues de Parcs Canada mené en collaboration avec la Métis Heritage Association of the NWT. L'étude, qui se fonde principalement sur des sources métisses ainsi que sur certains documents concernant le commerce de la fourrure dans l'Ouest et des documents de missionnaires et du gouvernement, retrace les origines et la diversité de la nation métisse des T.N.-O. actuels, notamment ses liens avec les autres réserves, ses relations avec les commerçants de fourrure, les missionnaires et les organismes gouvernementaux; le rôle crucial des Métis en ce qui concerne le transport sur la rivière Mackenzie; les problèmes économiques et politiques actuels. La plupart des collaborateurs participeront à une session extraordinaire sur les Métis du Mackenzie dans le cadre du Colloque sur la Terre de Rupert qui aura lieu à Winnipeg en juin 1998. Les projets pour 1998-1999 comprennent l'élaboration d'une présentation à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Ils nécessiteront des consultations continues entre Parcs Canada et la Métis Heritage Association of the NWT.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM) établira un nouveau système coordonné de gestion des ressources permettant de régulariser l'utilisation des terres et de l'eau dans la vallée du Mackenzie. Cette vallée, telle que décrite dans la Loi, comprend tout l'ouest des T.N.-O. (y compris les régions gouvernementales locales, les réserves et les régions visées par le règlement de revendications territoriales), à l'exception de la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit et le parc national Wood Buffalo.

La Loi établit des offices publics pour la gestion des terres et de l'eau, l'aménagement du territoire, l'évaluation et la révision environnementales. Le nouveau système remplacera certaines parties du système actuel où le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien gère et réglemente l'utilisation des terres, et l'Office des eaux des T.N.-O. réglemente l'utilisation de l'eau. Tous les développements dans la vallée du Mackenzie seront assujettis à un processus d'évaluation environnementale en vertu de la LGRVM.

Région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in

Conseil d'aménagement du territoire gwich'in

L'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (ERTGG) a donné lieu à la création du Conseil d'aménagement du territoire gwich'in (CATG) en tant qu'organisme d'aménagement du territoire pour la région visée par le

règlement de la revendication territoriale des Gwich'in (RRRTG). Le CATG envisage des aires protégées en vertu du cadre de gestion établi par l'ERTGG et la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Bien que le mandat du CATG ne dépasse pas la RRRTG, le Conseil envisage des aires pro-

tégées transfrontalières avec le Yukon, la région visée par le règlement de la revendication territoriale du Sahtu et la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit.

Le CPATG a tenu plusieurs séries d'ateliers de consultation des collectivités portant sur les aires pro-

Aires protégées et processus d'aménagement du territoire

Les projets d'aires protégées des collectivités sont basés sur les ateliers donnés dans ces collectivités.

Aires protégées : Point de vue de la gestion régionale des ressources.

L'intégration de la liste d'aires protégées au plan provisoire d'aménagement du territoire doit être envisagée.

tégées. Les participants ont déterminé les endroits et les ressources qu'ils aimeraient voir protéger dans le plan d'aménagement du territoire. Ces endroits correspondaient principalement aux habitats fauniques, aux régions d'utilisation traditionnelle et aux lieux culturels. Les collectivités ont dressé une liste de 46 endroits et ont proposé divers niveaux de protection. L'importance de ces endroits varie, de lieux culturels restreints à de grandes terres émergées de plus de 14 000 km². La plus grande des aires dont la protection est envisagée est le cours supérieur de la rivière Arctic Red, le prolongement le plus au nord des Rocheuses. On y trouve le caribou des bois, le mouflon de Dall, l'orignal et l'ours brun. Une région adjacente située au Yukon, qui comprendrait le cours supérieur des rivières Stewart, Bonnet Plume et Snake, est également envisagée.

Le CATG et le Conseil des ressources renouvelables gwich'in ont parrainé conjointement un atelier régional, en novembre 1997, afin de faire connaître le travail effectué pour créer des aires protégées et de relever les défis associés à la priorisation de ces aires. Les représentants des collectivités, les chefs des Terres et les gestionnaires des ressources intéressés ont participé à cette activité. Le CATG travaille au classement des aires par ordre de priorité d'après les conclusions de l'atelier.

Le CATG consulte également les collectivités, l'industrie et le gou-

vernement afin de déterminer d'autres ressources essentielles au développement économique et régional. Le Conseil recommandera les aires à protéger en vertu du plan d'aménagement du territoire tout en continuant à répondre aux besoins en ressources de la région. C'est sur ces décisions que le plan d'aménagement du territoire sera fondé.

Gwich'in Social and Cultural Institute

Projet commémoratif du lieu historique national gwichya gwich'in

Depuis 1993, le Gwich'in Social and Cultural Institute (GSCI) travaille avec Parcs Canada à un certain nombre de projets d'histoire orale et d'ethnoarchéologie dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in (RRRTG). Dernièrement, les travaux ont été axés sur une proposition de désignation d'un lieu historique national dans la région d'utilisation traditionnelle du territoire de la RRRTG.

En octobre 1996, le GSCI a mis sur pied, à Tsiigehtchic (appelé auparavant Arctic Red River), un comité de direction composé de huit membres, aînés et jeunes. On a demandé au docteur Michael Heine de collaborer avec la collectivité et le GSCI à la préparation d'un document pour la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC).

Au début, les aînés n'étaient pas à l'aise avec l'idée de ne désigner et commémorer qu'un seul endroit en

tant que lieu historique national. Ils trouvaient étrange qu'un site en particulier soit plus important qu'un autre et que l'histoire et la culture gwichya gwich'in puissent être commémorées en un seul lieu. Ils disaient que tout le territoire était important. Ils ont cependant accepté de collaborer car ils croyaient que c'était une occasion unique de documenter et de promouvoir la culture et l'histoire gwichya gwich'in à l'échelle locale et nationale. Ils étaient convaincus que cette commémoration faciliterait l'éducation non seulement des visiteurs, mais aussi des enfants dans les écoles locales sur leur histoire et leur culture propres.

Dans le cadre de ses discussions, le comité a décidé de prendre en considération des endroits plus près de la localité, plutôt que des lieux situés dans les terres traditionnelles en périphérie, afin de pouvoir partager la culture et l'histoire avec les visiteurs tout en gardant le contrôle et en s'assurant que la collectivité puisse en tirer des avantages. Les discussions ont donc porté principalement sur le fleuve Mackenzie. Pour les Gwichya Gwich'in, le fleuve Mackenzie fait partie de leur lieu d'habitation, car il coule au cœur de leur collectivité et de leur territoire traditionnel. Le fleuve a joué un rôle important dans leur vie quotidienne, au sens pratique et au sens spirituel, pendant des milliers d'années. Il a servi de piste d'accès à de nombreuses ressources le long de son cours et à l'intérieur des terres. Il a aussi inspiré de nombreux récits qui donnent un aperçu de la culture et de l'histoire des Gwich'in.

Il a été question de divers sites le long du fleuve Mackenzie, mais les membres du comité ont déterminé que la meilleure façon d'expliquer leurs récits, leur culture et leur histoire serait de regrouper un certain nombre de sites en une seule désignation comprenant le tronçon du fleuve entre la rivière Thunder et Point Separation. Ainsi, les Gwichya Gwich'in ont pu intégrer leur façon

de voir le territoire dans son ensemble - les liens étroits entre les gens, leurs cultures et le territoire - au thème du paysage culturel des lieux historiques nationaux. Une fois prise la décision au sujet de la désignation du fleuve Mackenzie, le document destiné à la CLMHC a été rédigé en regroupant les données tirées de l'histoire orale et de sources archéologiques et ethnohistoriques. Ce document décrivait l'importance du fleuve pour la culture et l'histoire des Gwich'in, l'exploration et le commerce de la fourrure, avant et après la constitution du Canada.

Le document tient compte de la reconnaissance par les Gwich'in du fait que, bien que le fleuve fasse partie de leur vie depuis des

milliers d'années, ils l'ont partagé avec les Euro-Canadiens pendant plus de deux cents ans, depuis la descente du fleuve par Alexander Mackenzie en 1789. Les Gwich'in croient que l'histoire du fleuve Mackenzie, le fleuve le plus long au Canada et l'un des dix fleuves les plus longs au monde, est une partie importante de l'histoire du Canada. Les Gwich'in, un des peuples canadiens d'origine, ont agi comme ambassadeurs du Canada avec tous les voyageurs qui ont navigué sur ce fleuve remarquable. Comme l'indique le titre du document rédigé par le comité, le fleuve Mackenzie a, de tous les temps, été une route pour beaucoup de gens, sans égard aux frontières culturelles et sociales.

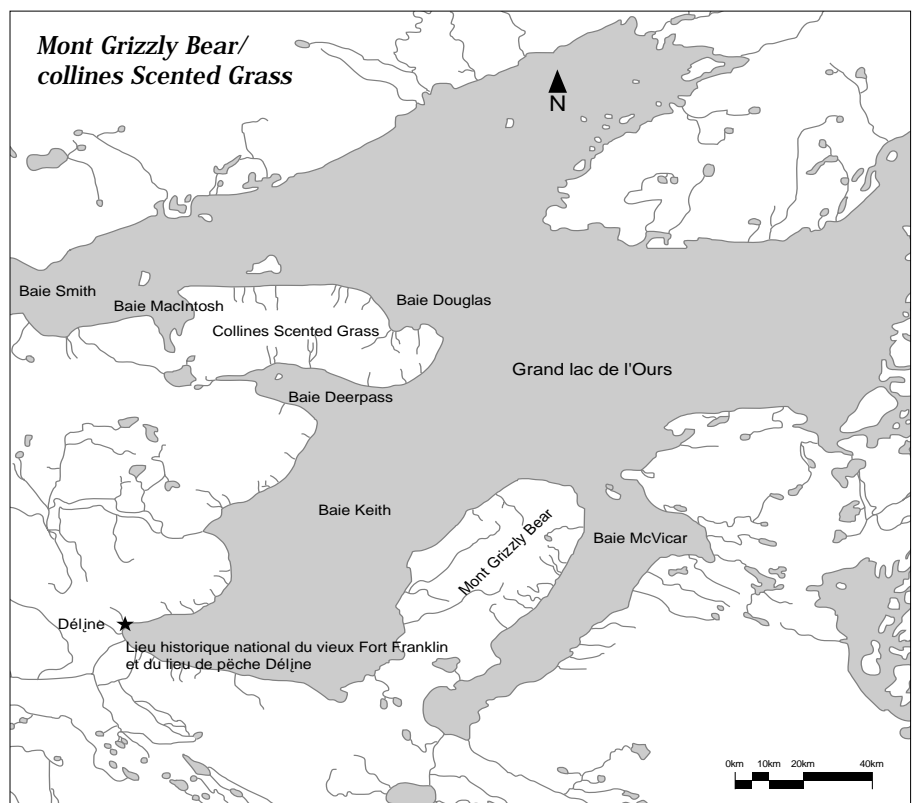
Le document du comité a été présenté à la CLMHC en avril 1997. Des représentants de Tsiigehthchic et les employés du GSCI ont fait une présentation au comité au début de juin 1997. En février 1998, le Secrétaire d'État pour Parcs Canada, au nom de la ministre du Patrimoine canadien, informait les Gwich'in que Nagwichoonjik (le tronçon du fleuve Mackenzie entre la rivière Thunder et Point Separation) avait une importance historique nationale en raison de la place qu'il occupe dans le paysage culturel des Gwich'in.

Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

Gouvernement du Canada - Patrimoine canadien - Parcs Canada - Lieux historiques nationaux

Lieu traditionnel de pêche de Déline et lieu historique national du vieux Fort Franklin

En décembre 1996, la ministre du Patrimoine canadien a informé la collectivité de Déline que le lieu traditionnel de pêche déné de Déline, l'usage qu'on en a fait au fil du temps et le partage traditionnel des ressources, de même que les vestiges de Fort Franklin, les quartiers d'hiver de la Deuxième expédition de Sir John Franklin, revêtent une importance historique nationale et devraient faire l'objet d'une commémoration conjointe. Les travaux relatifs à l'énoncé d'intégrité commémorative et au plan de gestion se déroulent bien et devraient être terminés au printemps 1998. Un groupe d'aînés coordonné par Leroy Andre participe de façon importante au processus.



Mont Grizzly Bear et collines Scented Grass

Le mont Grizzly Bear et les collines Scented Grass forment le plus récent lieu historique national du Nord. À une réunion avec les représentants de Délina en février 1998, le Secrétariat d'État (Parcs) a annoncé la désignation de cette région comme lieu historique national.

Le mont Grizzly Bear et les collines Scented Grass sont deux

sites naturels importants du Grand lac de l'Ours. Elles sont associées à nombre d'histoires orales dénées du Sahtu et constituent un parfait exemple de lieux assurant le maintien du patrimoine culturel d'un peuple qui a énormément voyagé et a utilisé les ressources trouvées sur place.

Ce nouveau lieu historique national possède un vaste héritage de récits et de croyances traditionnels des Dénés du Shatu.

Pour eux, le mont Grizzly Bear et les collines Scented Grass sont des lieux sacrés. Elles ont servi de toile de fond à cinq groupes différents d'histoires orales contenant la sagesse de tout un peuple transmise de génération en génération. Les Dénés du Sahtu maintiennent ces traditions orales parce que le héros d'une culture ancienne, Yamoria, a insisté pour qu'elles le soient.

Régions visées par les revendications territoriales des Dénés et des Métis (Mackenzie sud)

Gouvernement des T.N.-O. - Éducation, Culture et Formation - Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles

Tipi dogrib en peau de caribou

En avril 1997, des représentants de Rae et Yellowknife se sont rendus à Iowa City pour se faire remettre un tipi dogrib en peau de caribou par le Natural History Museum, qui fait partie de l'Université de l'Iowa à Iowa City. June Helm, professeur d'anthropologie à cette université qui travaille avec les Dogrib depuis 1959 et George Schrimper, directeur du Natural History Museum, ont organisé l'échange.

Le tipi, fait de peaux tannées de 40 caribous, faisait partie de la collection du musée depuis 103 ans, bien qu'il n'ait jamais été exposé. Frank Russell, un étudiant diplômé de l'Université de l'Iowa, avait acheté le tipi en 1894 de K'aawidaa (Chef Bear Lake), un chef dogrib important dans le domaine des échanges. Russell a exploré la vallée du Mackenzie de 1892 à 1894 dans le cadre d'une expédition de collecte d'objets relatifs à l'histoire naturelle pour le compte de l'université. Pendant son séjour à Fort Rae, il a acheté nombre d'articles ethno-

graphiques, dont plusieurs sont exposés de façon continue au Natural History Museum.

La délégation du Nord 1997 comprenait trois descendants directs du Chef Bear Lake (Elizabeth Mackenzie, une aînée dogrib; Mary Siemens, la fille de Mme Mackenzie, coauteur de A Dogrib Dictionary; John B. Zoe, principal négociateur du conseil du traité dogrib n° 11) et Tom Andrews, archéologue dans le subarctique du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles.

Lorsqu'elle a accepté le tipi, Elizabeth Mackenzie a dit : « Beaucoup de femmes s'entraidaient à l'époque. Elles entreprenaient des tâches d'envergure. Elles cousaient ensemble. Une fois le tipi terminé, elles faisaient un festin à l'intérieur. Nous n'avons jamais entendu dire que le tipi se trouvait aux États-Unis, mais nous sommes très heureux et reconnaissants d'apprendre qu'il nous reviendra. Je voudrais remercier Frank Russell, il a fait un beau geste. »

Le tipi fera partie de la collection permanente du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles, ainsi que d'une exposition prévue pour l'été 1998.

Gouvernement du Canada - Environnement Canada - Service canadien de la faune

Lac Mills

Le lac Mills est un élargissement du fleuve Mackenzie, 50 km en aval du Grand lac des Esclaves. De grandes terres humides entourent une bonne partie du lac. Cet endroit est l'une des principales régions de l'Arctique de l'Ouest où s'arrêtent au printemps et à l'automne les cygnes, les oies et les canards migrateurs. De 1994 à 1997, le Service canadien de la faune (SCF) a effectué des études afin de confirmer l'importance de cette région pour la sauvagine et les oiseaux de rivage migrateurs. Les résultats de ces études permettront au SCF et à Fort Providence, pour lesquels le lac Mills est une zone de chasse et de pêche importante, de déterminer s'il y a lieu de protéger la région en tant qu'aire de conservation. Toute proposition à cet effet serait élaborée en consultation avec les organismes gouvernementaux et autres pertinents.

Région visée par le règlement de la revendication du Nunavut

Gouvernement des T.N.-O.
- Éducation, Culture et
Formation - Centre du patri-
moine septentrional du Prince de
Galles

Planification du Nunavut

À l'approche de la division des
T.N.-O. et de la création du terri-

toire du Nunavut, la Division de
la culture et du patrimoine éla-
bore des plans et des recom-
mandations sur différents sujets,
de la remise d'artefacts de la
collection du Centre du patri-
moine septentrional du Prince de
Galles au Nunavut à la planifica-
tion de musées et d'archives au

Nunavut. À cette fin, Peter Ern-
erk a été nommé directeur
adjoint (Nunavut). Né dans la
région de Repulse Bay, M. Ernerk
s'intéresse depuis longtemps à la
culture, à la langue et au patri-
moine inuits. Avec son expéri-
ence de député, de surintendant
régional, de directeur exécutif du

Recherches relatives aux navires de Sir John Franklin

En août 1997, Eco-Nova Mul-
timedia Productions de Halifax
(Nouvelle-Écosse) a organisé
des recherches dans les eaux au
sud de l'île du Roi-Guillaume
afin de tenter de trouver les
restes des navires de Sir John
Franklin, le *H.M.S. Erebus* et le
Terror. Les recherches ont été
menées à partir du brise-glace
NGCC Sir Wilfrid Laurier le long
de la côte nord-ouest de la
Péninsule Adélaïde. L'opération
a nécessité la collaboration de
plusieurs organismes fédéraux
et territoriaux, notamment la
Garde côtière canadienne, le
Service hydrographique du
Canada, la Commission
géologique du Canada, le min-
istère de la Défense nationale,
Parcs Canada et le Centre du
patrimoine septentrional du
Prince de Galles.

À l'automne 1992, la Com-
mission des sites et monuments
historiques du Canada déclarait
que le *Erebus* et le *Terror*
avaient une importance his-
torique nationale. Depuis, le
Service d'archéologie sous-
marine de Parcs Canada a ren-
forcé son partenariat avec le
GTNO afin d'assurer la protec-
tion et le traitement approprié

de ces sites, s'ils sont découverts.
Parcs Canada a établi, entre le
Canada et le Royaume-Uni, un
protocole d'entente qui a été signé
le 8 août 1997. En vertu de ce
protocole, le Canada est chargé de
représenter le propriétaire des
navires, soit le Royaume-Uni, et il
devient propriétaire des artefacts
retrouvés dans les vaisseaux.

Un sondage sonar systématique
sur plus de 80 km² de fond marin
a été effectué, dans le cadre du
projet, dans deux régions le long
de la Péninsule Adélaïde, dont
l'une se trouve au sud-est de l'île
Kirkwall et l'autre, au nord-est de
l'île O'Reilly. Aucun navire his-
torique n'a été détecté; seuls des
éléments naturels ont été décelés.

On a cherché des débris d'é-
pave de navire historique le long
du littoral des îles environnantes.
Margaret Bertulli, du Centre du
patrimoine septentrional du Prince
de Galles a effectué, avec l'équipe
d'Eco Nova, des recherches lim-
itées dans les îlots au nord de l'île
O'Reilly. Cette région à l'ouest de
la Péninsule Adélaïde était propice
à la chasse au phoque et au cari-
bou; il y avait, sur plusieurs des
îlots, de nombreux anneaux de
tentes, des caches et beaucoup
d'os d'animaux dispersés. Ces
découvertes constituent une

importante contribution à l'his-
toire tardive précédant les pre-
miers contacts et à l'histoire
récente de cette partie de l'Arc-
tique.

On a fait, dans la seconde
zone de recherche, à l'extrême-
sud près de l'île O'Reilly, des
découvertes au sol qui pour-
raient donner des indices quant
à la présence de l'un des
navires de Franklin à proximité.
Ces découvertes comprennent
des fragments de doublage de
cuivre provenant d'anciens
navires. Un disque de cuivre de
fort échantillonnage, identifié
provisoirement comme étant le
fond d'une cafetière d'étain d'un
type couramment utilisé en
Angleterre au milieu du dix-
neuvième siècle, a une valeur
diagnostique.

L'expédition a permis de cou-
vrir une zone de recherche
beaucoup plus grande que
prévu et d'éliminer une zone
importante pour les futures
équipes de recherche. Elle a
aussi permis d'établir un niveau
de normes d'enregistrement qui
pourra servir de point de
référence pour les futures tenta-
tives de trouver ces débris
d'une importance historique
nationale et internationale.

Inuit Cultural Institute et de membre de la Commission d'établissement du Nunavut, M. Ernerk possède les connaissances, les compétences et l'intérêt voulus.

On peut communiquer avec Peter Ernerk au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles, Gouvernement des T.N.-O., case postale 1320, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9, (867) 920-6250 ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : peter_ernerk@ece.learnnet.nt.ca

Wall Bay, île du Roi-Guillaume

Un groupe de personnes incluant Joanne Laserich, de Cambridge Bay et Margaret Bertulli, du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles s'est rendu par avion à un drumlin à l'intérieur de Wall Bay, au nord-ouest de l'île du Roi-Guillaume. Ce voyage avait pour but de déterminer si deux éléments, un monticule de forme allongée et une parcelle irrégulière de roches noires repérés par Joanne Laserich et Tom Gross de Hay River au début de l'été, pourraient être des éléments anthropiques reliés à la dernière expédition de Franklin en 1845. Les membres de l'expédition avaient abandonné les navires *H.M.S. Erebus* et *Terror* après avoir été pris dans la glace au large de la côte nord-ouest de l'île, et ils l'avaient parcourue à pied sur toute sa longueur. Les découvreurs croyaient que le monticule de forme allongée était peut-être un charnier et que les roches noires auraient pu marquer la tombe de Franklin. Il s'est avéré qu'il s'agissait de deux formations naturelles, mais deux artefacts inuits, des outils faits d'os et de fanon, ont été trouvés au deuxième endroit.

Ressources, Faune et Développement économique - Parcs et tourisme

Les négociations relatives aux Ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) concernant les parcs territoriaux du Nunavut sont en cours. Conformément aux procédures décrites dans la *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, les développements prévus pour les parcs territoriaux du Nunavut ne seront pas mis en oeuvre avant la fin des négociations.

Île Beechey (parc historique)

L'île Beechey est un îlot situé au large de l'extrémité sud-ouest de l'île Devon, à quelque 80 km à l'est de Resolute. On y trouve des tombes, un monument et d'autres richesses historiques rattachées à la funeste expédition de Franklin et à l'entrepôt installé par la suite pour aider les équipes de recherche. Il a été proposé d'y aménager un petit parc historique. La collectivité a choisi de ne pas inclure l'île dans les négociations territoriales du Nunavut, de sorte qu'on puisse y créer éventuellement un parc historique. Après étude de la question par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le ministre du Patrimoine canadien déclarait en 1994 que les divers camps, entrepôts, cairns et autres richesses historiques de l'île Beechey sont, individuellement et collectivement, d'une importance historique nationale. Une nouvelle photo aérienne de l'île a été prise en 1995. Au cours de l'année qui vient, un sondage sera organisé dans la collectivité et la région pour déterminer s'il existe un appui suffisant pour poursuivre la création d'un parc historique territorial.

Chute Bloody (parc de récréation et de conservation du milieu naturel)

La chute Bloody, sur la rivière Coppermine, est située à 15 km en amont de Kugluktuk. À cet endroit, la pêche à l'omble chevalier est particulièrement importante à l'automne, ce qui explique la richesse du patrimoine archéologique qui s'y est constitué sur plus de deux millénaires. C'est en raison de ces ressources archéologiques que la chute Bloody s'est vu accorder le statut de lieu historique national en 1978. Cette mesure, qui reconnaît l'importance historique du lieu, n'a pas été accompagnée d'une cession des terres.

Les membres des expéditions de canot et de descente en eaux vives sur la rivière Coppermine sont nombreux à camper à la chute Bloody. Par ailleurs, les résidents utilisent de plus en plus cette région. La pêche y est particulièrement importante et perpétue une tradition.

Compte tenu de l'utilisation croissante de la région et des préoccupations que cela suscite quant au risque pour les richesses naturelles et culturelles, des représentants de la collectivité et du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE) ont participé à l'aménagement du parc à la chute Bloody. On a préparé en 1995 un plan de gestion conceptuel pour le parc, qui a été approuvé par la collectivité. Tout au long du processus, un sondage et des réunions tenues dans la collectivité ont permis de cerner les principaux points dont il faut tenir compte. Trois objectifs sont visés en particulier : protéger les sites archéologiques; faire en sorte qu'on ne laisse pas de déchets dans cette région; limiter les conséquences de l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) en sélectionnant et en améliorant une route bien définie. Les installations sont

restées à un niveau minimal : on a construit des toilettes extérieures, des contenants à ordures et des tables à pique-nique. Les améliorations apportées à la piste de VTT à l'extérieur du parc (entre Kugluktuk et Heart Lake) ont été terminées à l'été 1997. Les projets prévus comprennent la conception continue d'installations et de centres d'interprétation et les améliorations à apporter à la piste pour VTT à l'intérieur du parc.

Jjiraliq (parc communautaire)

La rivière Meliadine se jette dans la baie d'Hudson à environ 5 km au nord de Rankin Inlet. Le projet de parc communautaire s'explique par la beauté de la vallée, la présence de glaciers, un habitat faunique important et d'impressionnants sites de la culture Thulé.

Le Conseil de hameau de Rankin Inlet s'est déclaré en faveur du projet de parc sur la rivière Meliadine en mars 1990 et a créé un comité du parc afin d'y travailler avec les employés de RFDE. Des séances de consultation de la collectivité ont eu lieu avec RFDE, le comité du parc et les représentants du hameau. Un plan conceptuel a été élaboré en 1992 et le transfert des terres en bloc par la collectivité a été approuvé en 1994 afin d'inclure la région du parc. Avant cette date, les terres avaient été réservées pour le parc territorial.

L'aménagement du parc est en cours. La route menant au parc a été améliorée et l'administration du hameau a remplacé les panneaux d'interprétation au site Thulé et a tracé les limites du parc. Elle a également fabriqué des installations comme un abri pour les aînés, des tables à pique-nique, des toilettes extérieures et des panneaux de signalisation, installées au printemps 1997.

Les projets prévus comprennent la production d'autres panneaux de signalisation et d'une brochure sur le parc.

Katannilik (parc de récréation et de conservation du milieu naturel)

Katannilik, au sud de l'île de Baffin près de Lake Harbour, couvre une superficie d'environ 1269 km² presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper. Un plan de gestion du parc a été préparé en 1991 et les terres ont été officiellement cédées au gouvernement territorial, pour la création du parc, en 1995. C'est un parc de loisirs aquatiques où on peut faire de la descente en canot et en kayak, de la randonnée pédestre, du ski de fond et de la motoneige.

Plusieurs petites installations ont été construites dans le parc en 1994, principalement pour assurer la sécurité du public et pour limiter les incidences du camping sauvage et d'autres activités touristiques.

La construction, à Lake Harbour, d'un nouvel édifice servant à la fois de centre d'information touristique et de base pour le parc a commencé en 1995. Les expositions ont été conçues et installées en 1997. Ces travaux ont été effectués parallèlement à la restauration de la maison de Dewey Soper et de l'entrepôt qui servira de centre d'art et d'artisanat. Un guide destiné aux amateurs de canotage et de descente en eaux vives sur la rivière Soper a été publié en 1995 en complément du guide sur les sentiers préparé un an auparavant et maintenant disponible en anglais, inuktitut, français et allemand. Parmi les projets prévus dans un avenir rapproché, mentionnons la signalisation des installations de la maison Soper et du centre d'art et d'artisanat, ainsi que l'achat

et l'installation de panneaux de signalisation à l'extérieur du parc pour indiquer le centre d'information touristique.

Mallikjuaq (parc historique)

Situé juste au nord de Cape Dorset, Mallikjuaq (l'île Mallik) comprend plusieurs sites de la culture Thulé et d'excellents points de vue panoramiques sur les nombreuses îles et le littoral complexe du sud-ouest de l'île de Baffin. En 1991, une étude de faisabilité recommandait qu'on continue à demander le statut de parc pour l'île, en insistant sur les ressources et les activités culturelles. En 1992, des études archéologiques et des études d'interprétation ont été effectués et des plans ont été élaborés pour aménager un sentier de randonnée. Un projet d'histoire orale et une étude sur les toponymes ont suivi en 1993. Parallèlement à des travaux archéologiques exécutés en 1994, une hutte de terre Thulé a été reconstruite.

En outre, RFDE a acheté l'ancien édifice de la Baffin Trading Company, qui a été déménagé et restauré pour servir de centre d'information touristique pour le parc. La conception des expositions est terminée; on devrait les fabriquer et les installer avant l'été 1998. Un guide du parc est disponible en anglais et en inuktitut.

Mont Pelly (parc de récréation et de conservation du milieu naturel)

Le mont Pelly est situé à environ 15 km à l'est de Cambridge Bay. Les rapports sur le tourisme des dernières années ont souligné l'importance du mont Pelly pour les visiteurs, surtout en raison de la proximité de Cambridge Bay, de son paysage de lacs et de montagnes et de sa faune arctique caractéristique. La région est renommée, en particulier, pour la diversité

et les quantités d'oiseaux qui y vivent. De nombreux observateurs d'oiseaux sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans le domaine.

Bien que le mont Pelly ne soit accessible que par une route étroite et raboteuse, c'est déjà la destination la plus importante pour les activités d'une journée proposée par les organisateurs locaux qui veulent donner aux visiteurs une vue d'ensemble de la région de Cambridge Bay. L'organisation de services à réaction et le nombre croissant de paquebots de croisière dans le passage du Nord-Ouest font augmenter le nombre de visiteurs dans la région.

Un plan de gestion conceptuel a été élaboré en 1993 et la collectivité souhaite que le parc soit établi. Il y a toutefois eu certaines difficultés au moment d'acquérir les terres nécessaires. Une grande partie du secteur visé est situé en périphérie d'une réserve du ministère de la Défense nationale (MDN) où les militaires utilisent de l'équipement sensible et une petite section du parc proposé se trouve dans la réserve. Grâce aux efforts personnels du colonel Pierre LeBlanc, commandant du Secteur du Nord des Forces canadiennes, le MDN a pris des mesures pour transférer une partie de la réserve militaire afin de libérer le secteur requis pour aménager ce parc de conservation du milieu naturel. Le gouvernement territorial proposera la proclamation du parc après la cession des terres.

Un panneau indicateur a été installé à l'entrée à l'automne 1997 afin d'annoncer le projet de parc au mont Pelly et d'encourager les résidents et les visiteurs à respecter les lieux. Les projets prévus comprennent l'élaboration d'un programme d'interprétation d'après les données provenant d'entrevues avec les aînés, d'une étude

archéologique et d'un inventaire biophysique.

Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin

Il ne s'agit pas de créer un parc au sens traditionnel mais de tenter de relier des récits à des fins d'interprétation pour plusieurs lieux et localités et de fonder ces éléments en un tout susceptible d'intéresser les personnes ou les organismes qui étudient les possibilités de croisières et d'autres activités touristiques dans l'Arctique. Les deux sous-thèmes connexes les plus importants à cet égard sont la recherche du passage du Nord-Ouest par les Européens et les recherches menées par plusieurs expéditions afin d'éclaircir la disparition de l'expédition de Sir John Franklin.

Les sites en cause comprennent l'île Beechey, au large du sud-ouest de l'île Devon, où l'expédition Franklin a passé l'hiver 1845-1846; Port Leopold sur l'île Somerset, où la première expédition de recherche a hiverné en 1848-1849; le cap Hotham et la baie Assistance, près de Resolute, où les expéditions de recherche se sont rendues au début des années 1850. Cambridge Bay et Gjoa Haven sont associés à l'expédition Amundsen, qui a réussi à franchir le passage du Nord-Ouest entre 1903 et 1906. Pour ces endroits et d'autres encore, on s'efforcera de coordonner l'identification, la protection et l'interprétation des lieux associés aux thèmes du passage du Nord-Ouest et de l'expédition Franklin.

À Gjoa Haven, le parc historique du Passage-du-Nord-Ouest, ouvert en 1988, fait partie de cet aménagement. La signalisation le long du sentier pédestre qui traverse le village, de pair avec l'exposition au complexe du hameau, met l'ac-

cent sur l'exploration d'Amundsen et le temps qu'il a passé dans la collectivité.

À Cambridge Bay, le *Bay Maud* d'Amundsen, qui a sombré près de l'emplacement d'origine du village, fait l'objet d'études menées par le *Vancouver Maritime Museum*, à titre de composante historique de leur projet sur le passage du Nord-Ouest. Le navire de la GRC, le *St-Roch*, fait également partie du projet; il est représenté graphiquement au centre d'information touristique de la côte arctique à Cambridge Bay.

Sylvia Grinnell (parc communautaire)

Il s'agit d'un parc situé à Iqaluit où les visiteurs et les résidents peuvent profiter facilement du paysage arctique. On compte dans le parc de nombreux points d'intérêt historique et archéologique. La région était traditionnellement utilisée pour la pêche dans les rapides. Le parc est équipé d'un abri-cuisine, de toilettes extérieures, de plates-formes pour tentes et de plusieurs aires de pique-nique.

Un plan cadre élaboré en 1991 recommandait qu'on établisse un lien entre le parc et le parc historique Qaummarviit (situé sur un lieu de campement inuit datant de 1700 av. J.C.). Le plan prévoyait l'agrandissement du parc Sylvia Grinnell pour inclure le terrain entre les deux parcs. Le conseil a tenu un certain nombre de réunions officielles, de même que des réunions informelles dans la collectivité, tout au long du processus de planification cadre. Il a finalement été décidé, pendant le processus de sélection des terres de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, de réserver les terres en question à l'aménagement du parc.

La mise en oeuvre du programme quinquennal de con-

struction par étapes s'est poursuivie en 1997 avec l'amélioration du sentier d'accès à la plate-forme d'observation, l'installation d'un nouveau panneau de signalisation à l'entrée du parc et de poubelles à l'épreuve des ours. Les projets prévus comprennent la construction de toilettes, l'aménagement d'un sentier d'accès en bas de la plate-forme d'observation et l'installation d'autres panneaux indicateurs.

Gouvernement du Canada - Patrimoine canadien - Parcs Canada - Parcs nationaux

Parcs nationaux d'Auyuittuq, de l'Île-d'Ellesmere et du Nord-de-l'Île-de-Baffin

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) exige que le gouvernement et les Inuits concluent une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) avant l'établissement de

parcs nationaux sur les terres conférées au Nunavut. À l'origine, les dates limites de l'ERAI, telles qu'elles sont indiquées dans l'ARTN, étaient juillet 1995 pour les réserves de parc national de l'Île-d'Ellesmere et d'Auyuittuq et juillet 1996 pour le projet de parc national du Nord-de-l'Île-de-Baffin. La date limite a été reportée. Au moment d'aller sous presse, on s'attendait à ce que les négociations relatives à l'ERAI prennent fin au début de 1998.

Une seule ERAI couvrira les trois parcs, mais toute disposition se rapportant à un parc en particulier fera l'objet d'articles distincts. Certains articles de l'ERAI s'appliqueront uniquement au parc du Nord-de-l'Île-de-Baffin car ce parc comprendra la majeure partie du Refuge d'oiseaux de l'île Bylot. Le régime de conservation pour le Refuge demeurera en vigueur après l'établissement du parc national.

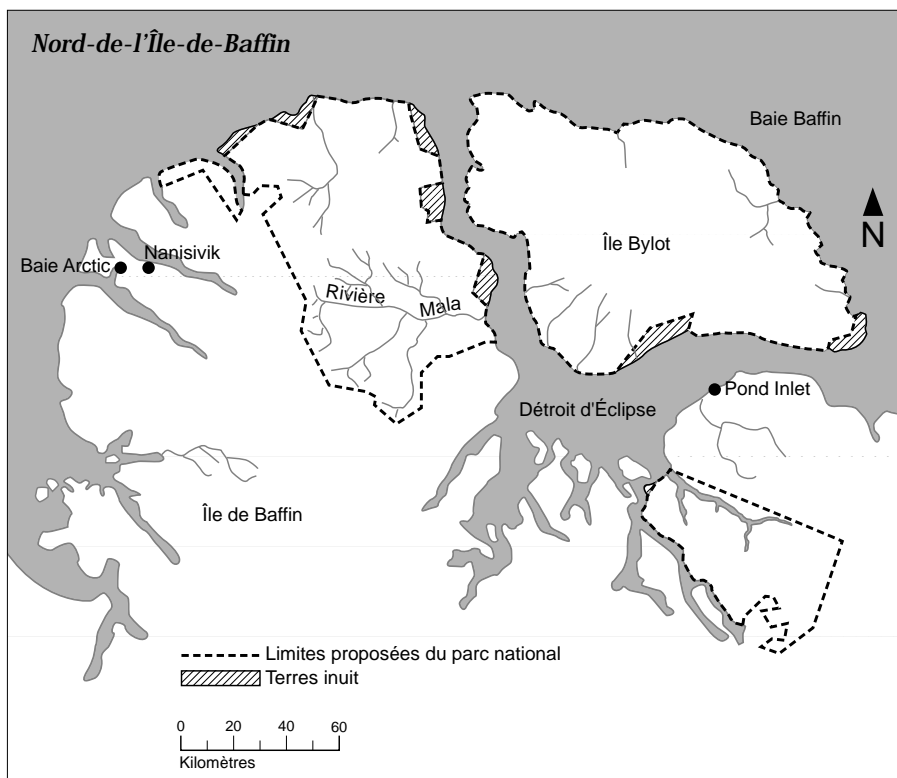
Nord de l'île Bathurst (Tuktusiuqvaluk)

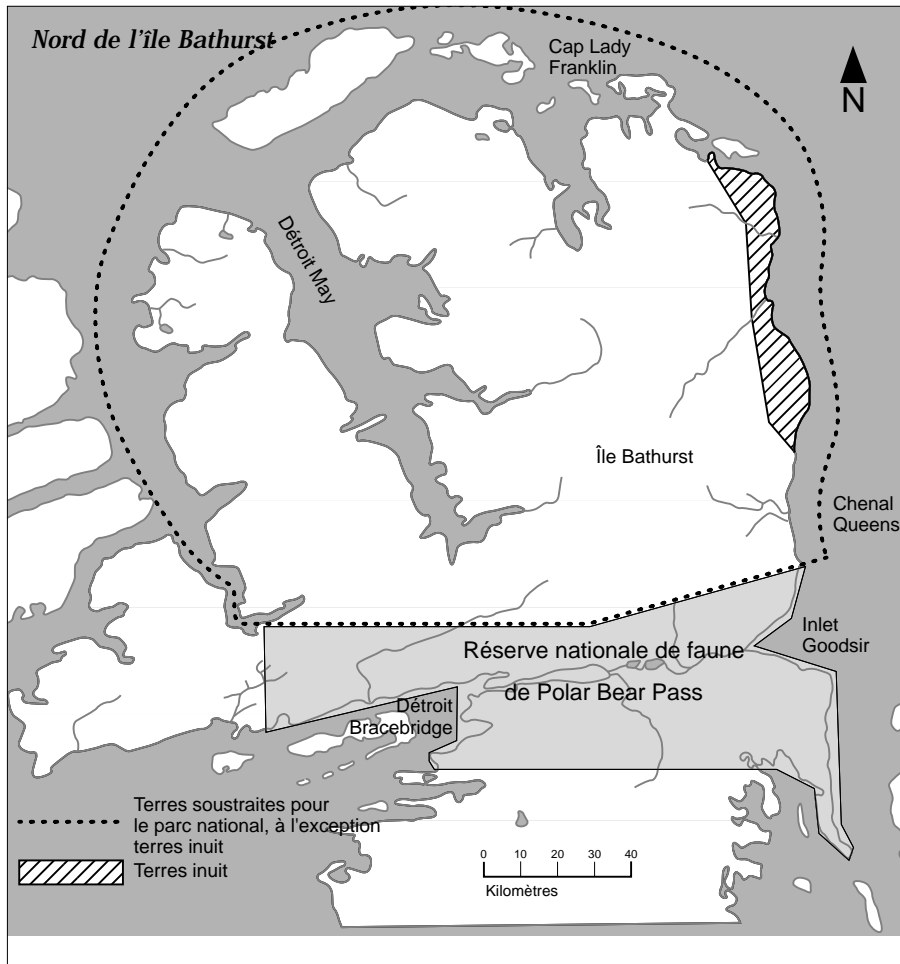
Dans l'Extrême-Arctique, Parcs Canada travaille en collaboration avec la population de Resolute, le gouvernement des T.N.-O., les organismes inuits et d'autres ministères fédéraux en vue d'évaluer la possibilité d'établir un parc national à Tuktusiuqvaluk (nord de l'île Bathurst).

Le nord de l'île Bathurst représente bien la géologie, la topographie, la végétation et la faune de la région naturelle de l'ouest de l'Extrême-Arctique. C'est un habitat important du caribou de Peary, une espèce menacée d'extinction qu'on trouve uniquement dans les îles arctiques canadiennes. En raison des rudes hivers, la population de caribous de Peary a considérablement diminué au cours des trois dernières années. Une importante aire de mise bas de cette espèce se situe au nord de l'île Bathurst. L'établissement d'un parc national aiderait à protéger cet habitat essentiel.

En octobre 1996, avec l'appui de la collectivité, du gouvernement des T.N.-O. et de la Qikiqtani Inuit Association, le Premier ministre du Canada a annoncé que les terres nécessaires à l'établissement du parc étaient protégées contre les projets d'exploitation et d'aménagement en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. Ainsi, pendant trois ans, aucune tierce partie ne pourra introduire de nouveaux intérêts. Au cours de cette période, le gouvernement effectuera les études techniques nécessaires pour déterminer la faisabilité du parc, et les négociations relatives à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) seront mises en oeuvre. Cette entente doit être conclue avant de pouvoir aménager un parc national au Nunavut.

L'île Bathurst est située à côté





de la Petite île Cornwallis où se trouve la mine Polaris, la mine de métaux de base la plus septentrionale au monde. Les réserves de la mine diminuent et l'entreprise explore la région pour tenter de trouver de nouvelles réserves et prolonger la vie de la mine. En 1995, les géologues de la Commission géologique du Canada (CGC) ont découvert un nouveau dépôt de plomb et de zinc sur l'île Bathurst (au sud de la région proposée pour le parc). Les rapports préliminaires sur l'évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME) préparés par la CGC montrent que certains secteurs du nord de l'île Bathurst situés à l'intérieur des limites envisagées pour le parc ont un potentiel très élevé pour la minéralisation du plomb et du zinc. Au nord-ouest de l'île

Bathurst se trouve le bassin de Sverdrup, qui contient d'importantes réserves de pétrole et de gaz naturel. L'île Bathurst fait partie des plans relatifs à la voie

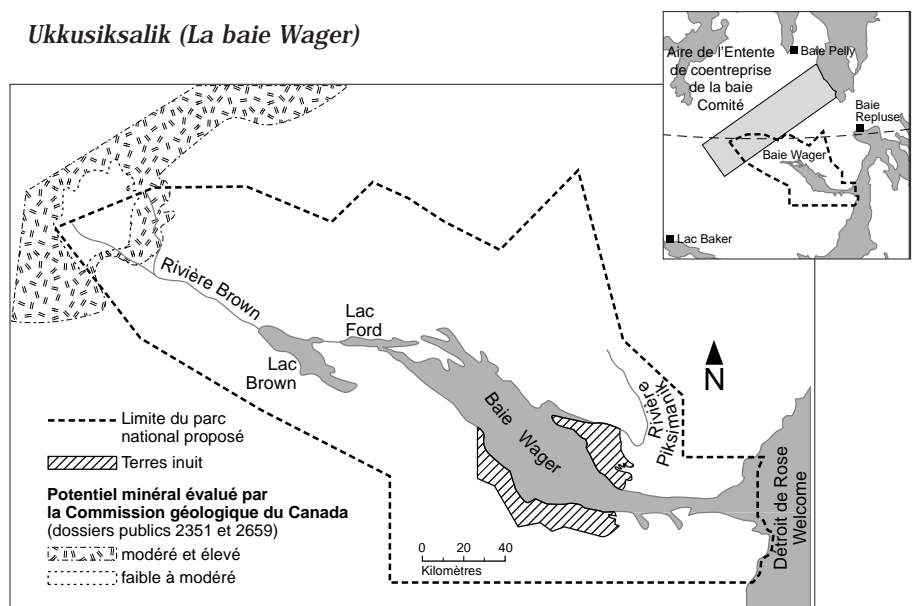
de transport de cette ressource. En 1997, les géologues de la CGC ont poursuivi leurs travaux sur l'ERME du parc proposé. Le rapport final doit être remis au milieu de 1998.

En 1998, Parcs Canada continuera de travailler avec la population de Resolute et avec d'autres ministères pour terminer l'étude de faisabilité. Les renseignements sur la région ont été obtenus dans le cadre d'entrevues avec les chasseurs et les aînés qui connaissent l'île et d'études scientifiques. La collectivité examinera ces renseignements qui portent, notamment, sur le potentiel minier, les ressources biophysiques et les sites archéologiques. De plus, des limites seront proposées pour le parc et évaluées. Les négociations relatives à l'ERAI entre le gouvernement et les Inuits de Resolute pourront commencer dès que l'ERME sera terminée.

Ukkusiksalik (Baie Wager)

Les négociations officielles pour la création d'un parc national à la baie Wager entre la Kivalliq Inuit Association (KIA) et les gouvernements du Canada et des T.N.-O. ont commencé en mai 1997.

Ukkusiksalik (La baie Wager)



En vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)*, les gouvernements du Canada et des T.N.-O. et les Inuits négocient une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) qui établira les conditions suivant lesquelles un parc national peut être aménagé. L'entente portera, notamment, sur les limites du parc, l'accès, les avantages économiques pour les Inuits, les priorités en matière de dotation pour les Inuits, etc. Les sept collectivités du Keewatin sont représentées à la table de négociation. On prévoit que cette ERAI sera conclue en mars 1999.

Les événements de 1997 et du début de 1998 sont les suivants :

- Février : Première rencontre des négociateurs des gouvernements et de la KIA avec échange d'information sur la recherche effectuée et les lacunes décelées sur ce plan.
- Mars : Publication du rapport sur l'histoire orale du retour des aînés de Repulse Bay et de Coral Harbour à la baie Wager au cours de l'été 1996.
- Mars : Fin de l'étude sur le potentiel touristique de l'ouest de la région de la baie d'Hudson, qui couvre tout le Keewatin et le nord du Manitoba.
- Avril : Publication conjointe, par Environnement Canada, les Affaires indiennes et du Nord et Parcs Canada, d'une étude générale du bassin de

la baie Wager (*Wager Basin Overview Study*), qui donne un aperçu des ressources en eau du parc national proposé. C'est la première fois qu'une telle étude est effectuée pour un projet de parc national au Canada.

- Mai : Tenue, à Repulse Bay, de deux ateliers à l'intention des équipes de négociation, l'un portant sur le potentiel minier et les questions d'accès relatives au projet de parc et l'autre, sur le potentiel touristique de la région.
- Mai : Première séance de négociations officielle.
- Septembre : Accord du gouvernement quant au financement des coûts de participation aux négociations

Stéatite

Lorsque le gouvernement du Canada a reçu une demande des Inuits pour qu'une étude soit effectuée sur le potentiel du projet de parc national à la baie Wager pour la stéatite, les Inuits demandaient également la participation des habitants de Repulse Bay au projet. Parcs Canada, Ressources, Faune et Développement économique (RFDE), la Société de généalogie du Canada et la Kivalliq Inuit Association ont conçu un projet inhabituel combinant un cours magistral sur la prospection offert par le Nunavut Arctic College et l'étude sur la stéatite requise en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. RFDE et Parcs Canada ont financé le projet, avec le soutien administratif du hameau de Repulse Bay. La partie du cours sur le terrain a eu lieu à la baie Wager Bay, avec douze étudiants inuits, deux sculpteurs inuits et deux géologues.

Comme pour de nombreux projets sur le terrain dans le Nord, la logistique représente tout un défi! Le mauvais temps a empêché l'équipe de quitter Repulse Bay par bateau. Les étudiants, les sculpteurs et les instructeurs ont donc dû se rendre en Twin Otter à l'extrémité ouest de l'endroit proposé pour un parc national. La société d'exploration qui avait offert sa collaboration aux études effectuées par hélicoptère à l'extrémité ouest a dû mettre fin plus tôt que prévu à ses opérations sur le terrain. Un hélicoptère a été affrété à Rankin Inlet. Des cartes et des photographies aériennes ont disparu dans le courrier et ont dû être commandées à nouveau. De forts vents et la neige menaçaient d'emporter un campement. Les étudiants ont ajouté des pierres pour retenir leurs tentes au sol et ont joué avec beaucoup d'enthousiasme une partie de golf inuit dans la tempête de neige.

Les étudiants ont trouvé des secteurs où il y a de la roche

volcanique, des minéraux métalliques et une stéatite d'excellente qualité à découvert dans la zone de ceinture de la baie Comité, une région de roche minéralisée qui traverse l'extrémité ouest de l'endroit proposé pour le parc. Ils ont en outre vérifié les connaissances traditionnelles des aînés qui parlaient de *ukkusiksaq*, une pierre utilisée pour tailler des marmites et des lampes à huile que l'on trouve près de la baie Wager et du lac Ford. Ce n'est pas le genre de pierre utilisée pour faire des sculptures délicates.

Les Inuits ont tiré de multiples avantages du projet d'étude de la stéatite et de cours sur la prospection. Le projet a répondu à la demande des Inuits d'obtenir de l'information sur la stéatite et il a permis aux étudiants de visiter la baie Wager et d'acquérir d'autres compétences reliées à la prospection et aux visites guidées.

des collectivités membres de la KIA.

- Novembre : Deuxième séance de négociations.
- Décembre : Publication des résultats de l'étude sur la stéatite (voir l'article à la page 30).
- Mars 1998 : Troisième séance de négociations.

Lieux historiques nationaux

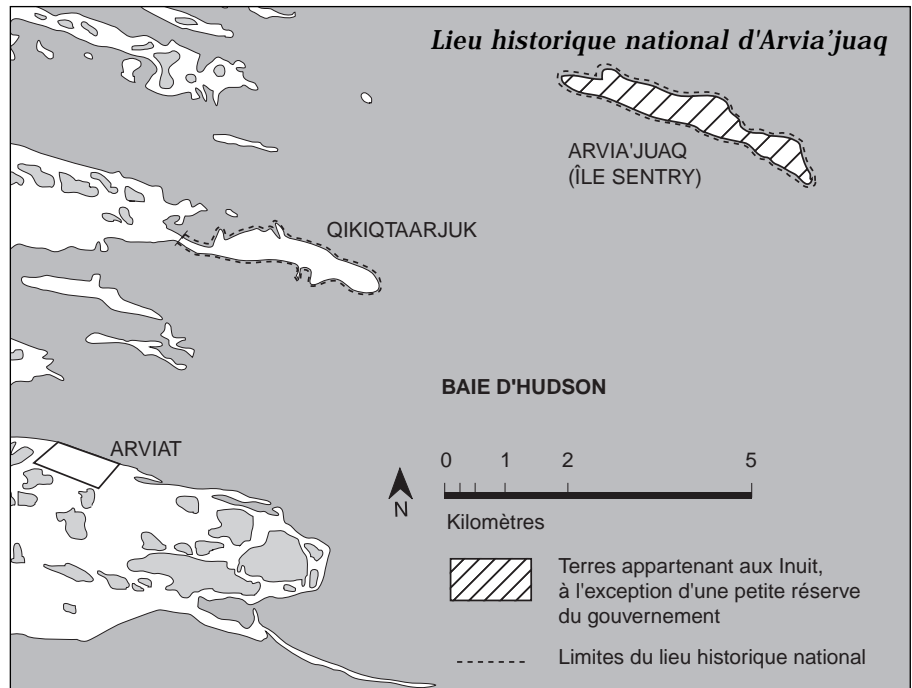
Lieu historique national d'Arvia'juaq

Arvia'juaq a été désigné lieu historique national en août 1995. Depuis, le comité de planification d'Arvia'juaq a étudié les possibilités de protection et de présentation du site et a préparé un rapport de conservation et de présentation en novembre 1997. L'entente de partage des coûts conclue entre Parcs Canada et la Arviat Historical Society est fondée sur ce rapport.

Arvia'juaq a toujours été important pour les Paallirmiut qui vivent maintenant à Arviat. De nombreuses générations d'Inuits sont retournés à Arvia'juaq pour camper et profiter de ses abondantes ressources marines. Ces rassemblements étaient une occasion d'apprentissage pour les jeunes, de célébration, d'affirmation et de renouvellement des valeurs de la société inuit. Le site présente deux aspects : l'île principale de Qikiqtaarjuk et l'île d'Arvia'juaq.

L'établissement de documents sur les traditions orales, les sites archéologiques et les noms de lieux inuktitut traditionnels au cours des quatre dernières années a produit un système d'information géographique automatisé très détaillé pour la protection et la présentation du site.

Le rapport de conservation et de présentation du comité de planification d'Arvia'juaq contient les plans relatifs à la commémoration du lieu historique



national d'Arvia'juaq. On encourage les pourvoyeurs locaux à organiser des visites guidées de l'île. Le centre d'information touristique Margaret Aniksak présentera des expositions aux visiteurs saisonniers et on prévoit un programme d'approche qui suscitera la participation des collectivités locales et qui comprendra un site Web et, peut-être, des publications.

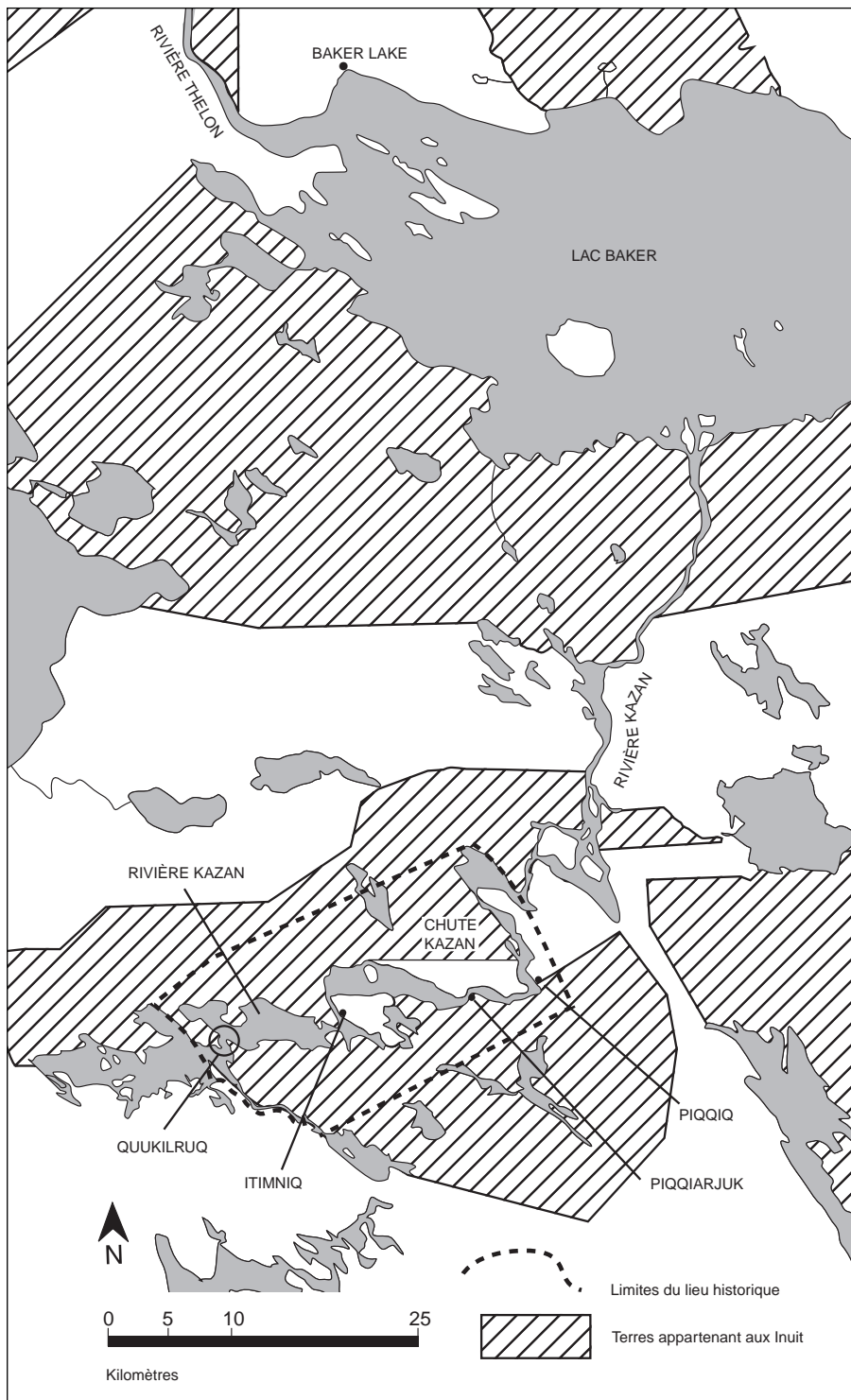
Étant donné que le site comprend des terres appartenant aux Inuits et des terres municipales, la protection des lieux sera assurée par les moyens de contrôle de l'utilisation des terres dont disposent la Kivalliq Inuit Association et le hameau d'Arviat. En outre, l'importance de protéger le site a été signalée à la Commission de planification du Nunavut dans le cadre de l'examen récent du plan régional d'utilisation des terres du Keewatin. Les moyens de contrôle de l'utilisation des terres offerts aux administrateurs des terres et à la Commission de planification du Nunavut devraient être suffisants pour assurer la protection du site.

Lieu historique national du Passage automnal des caribous

Le rapport de conservation et de présentation sur le lieu historique national (LHN) du Passage automnal des caribous a été publié en novembre 1997. Il fait état des efforts du comité du lieu historique de Harvaqtuuq et de Parcs Canada pour ce qui est de planifier la présentation et la protection du site, désigné lieu historique national en août 1995. L'entente de partage des coûts conclue entre Parcs Canada et le hameau de Baker Lake relativement à la commémoration du site est fondée sur ce rapport.

Le LHN du Passage automnal des caribous commémore l'importance de la chasse automnale au caribou, aux points de franchissement des cours d'eau, pour la survie des Inuits de Baker Lake. Le caribou était essentiel à la survie des groupes d'Inuits qui vivent maintenant à Baker Lake, et c'est la chasse automnale au caribou qui leur permettait de faire des réserves de viande suffisantes pour passer l'hiver. La région choisie pour

Lieu historique national du Passage automnal des caribous



représenter ce volet historique important est située sur les bords de la rivière Kazan inférieure, sur le territoire traditionnel de Harvaqturmiut.

Quatre saisons de travail sur le terrain avec les aînés de Harvaqturmiut ont permis d'enreg-

istrer beaucoup de noms de lieux inuktitut traditionnels, de traditions orales et de sites archéologiques du lieu historique et des alentours. Les données ont été entrées dans un système d'information géographique automatisé et elles

seront utilisées pour interpréter et protéger le site.

Selon le rapport de conservation et de présentation, le site sera interprété localement dans le cadre d'expositions présentées au musée du patrimoine inuit de Baker Lake. Un site Web sera créé et la publication de documents est envisagée. Par ailleurs, on encouragera les pourvoyeurs locaux à organiser des visites guidées incluant des visites du site. Des programmes de protection et de surveillance de la région où se trouve le lieu historique et des sites archéologiques sont mis en oeuvre. Étant donné que le lieu historique est situé principalement sur des terres appartenant aux Inuits, la Kivalliq Inuit Association a accepté de gérer ces terres conformément au rapport de conservation et de présentation. En outre, le LHN du Passage automnal des caribous a été porté à l'attention de la Commission de planification du Nunavut dans le cadre du processus d'examen du plan régional d'utilisation des terres du Keewatin. L'application de mesures de planification de l'utilisation des terres et de contrôles à cet égard permettra d'assurer la protection du site.

Utkuhiksalik

En novembre 1997, le comité du lieu historique d'Inniturliq a présenté à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada un rapport de recherche sur le site d'Utkuhiksalik documentant l'importance de la région comme lieu de pêche et berceau de nombreuses légendes inuits importantes.

Situé à environ 200 km de Gjoa Haven, Utkuhiksalik est la patrie des Utkuhiksalingmiut. Le riche approvisionnement en poisson de la rivière Back a permis à de nombreuses générations d'Utkuhiksalingmiut de survivre à cet endroit. Les trois

principaux lieux de pêche sont Itimnaarjuk, Akuaq et Aariaq. Ils constituent le secteur du site Utkuhiksalik proposé.

Chaque année, les Inuits arrivaient à Itimnaarjuk à la fin de juin ou au début de juillet. La pêche commençait en juillet avec le *nallut* (ligne et hameçon) et le *kakivak* (foène à poisson). Plus tard, en août, quand le poisson commençait à frayer, les Utkuhiksalingmiut le prenaient dans le *haputit* (pêcherie à fascines) et le transperçaient avec le *nikhik* (harpon). À la fin d'août, quand le poil de caribou était prêt pour la confection des vêtements, les chasseurs plus jeunes se déplaçaient à l'intérieur des terres tandis que les plus vieux se rendaient à Aariaq et à Akuaq pour continuer à pêcher. Le poisson était séché et entreposé et l'huile était obtenue en faisant bouillir les estomacs, les intestins et les têtes de poisson. Non seulement le poisson assurait-il la subsistance pendant l'hiver, il fournissait également le carburant pour le *kulliq* (lampe).

La pêcherie d'Utkuhiksalik, riche en poisson, en a fait le point central des terres des Utkuhiksalingmiut, un endroit où ils sont retournés année après année. C'est un paysage qu'ils connaissent très bien, où abondent les toponymes et les lieux témoignant de son rôle dans l'histoire des Inuits. Les personnages de légendes connues de tous les Inuits ont fait leur marque sur le paysage d'Utkuhiksalik et des alentours. Les plus importants sont Kiviuiq et Iukpahugjuk le géant.

La tradition orale et le grand nombre de sites archéologiques illustrent le passé de la région et démontrent l'utilisation qui en a été faite. En outre, Itimnaarjuk est l'endroit où le capitaine George Back a rencontré les Inuits pour la première fois,

en juillet 1834, et où il les a vus pêcher. Les traditions orales des Utkuhiksalingmiut laissent croire à une utilisation beaucoup plus ancienne du site. Les Utkuhiksalingmiut soutiennent que cette région était auparavant occupée par les Tunnit. Peu importe qui étaient ces gens, plusieurs structures importantes témoignent d'une utilisation plus ancienne de la région par les Inuits.

Environnement Canada - Service canadien de la faune

Nouvelles initiatives et aires de conservation existantes

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut consacre un chapitre complet aux aires de conservation, incluant les réserves nationales de faune (RNF) et les refuges d'oiseaux migrateurs administrés par le Service canadien de la faune (SCF). En vertu de cet accord, les parties concernées doivent négocier une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) pour la plupart des aires de conservation et élaborer des plans de gestion pour toutes les aires. Le SCF travaille à l'heure actuelle aux ERAI et aux plans de gestion pour les réserves nationales de faune de Nirjutiqavvik et Igaliqtuuq décrites ci-après.

Le SCF a identifié des sites prioritaires en ce qui concerne la protection des habitats fauniques essentiels. Les collectivités ont désigné d'autres sites à protéger avec la législation qui relève du SCF. Le déroulement de ces nouveaux projets est également décrit ci-après.

Baie Creswell

Les basses-terres fertiles qui entourent la baie Creswell, dans l'île Somerset, ont été circonscrites au milieu des années

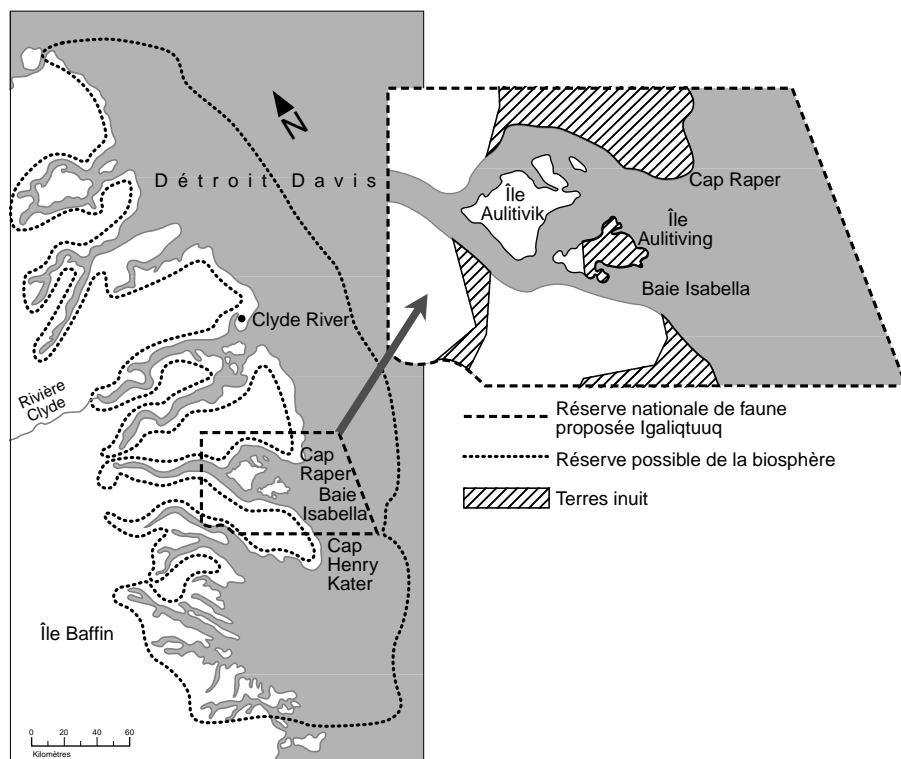
1970 comme un habitat important pour la nidification et le rassemblement des oiseaux de rivage et de la sauvagine. Le littoral de la baie Creswell est une région importante pour l'alimentation des oiseaux marins et des mammifères marins comme les bélugas et les narvals. Étant donné la richesse des terres et de la mer, la région vaut la peine qu'on étudie la possibilité de la protéger.

Des études visant à confirmer les données de 1970 ont été effectuées dans la baie Creswell de 1995 à 1997. Les résultats de ces études feront l'objet, en 1998, d'un rapport et de recommandations concernant le statut d'aire protégée.

Îles du bassin Foxe

Depuis des années, les îles Prince-Charles, Air-Force et Foley étaient identifiées comme étant des habitats très importants pour les oiseaux de rivage, la bernache cravant et la mouette de Sabine, selon quelques relevés aériens généraux. Pour que le SCF puisse bien mesurer l'importance des îles avant de leur conférer un statut protégé, il fallait procéder à des relevés plus détaillés. En juillet 1997, le SCF a terminé une étude de deux ans sur la distribution et l'abondance des oiseaux dans ces îles. Les résultats préliminaires indiquent des populations importantes de phalaropes roux, de bécasseaux à croupion blanc, de mouettes de Sabine, de bernaches cravants à ventre pâle et de petites oies des neiges. En 1996-1997, 42 espèces d'oiseaux ont été observées. Le rapport final comprendra des recommandations concernant le futur statut protégé des îles.

Igaliqtuuq (baie Isabella)



Igaliqtuuq

En 1992, la collectivité de Clyde River proposait la création de la réserve nationale de faune (RNF) d'Igaliqtuuq afin de protéger un important habitat de baleines boréales dans la baie Isabella, à l'île de Baffin. Les limites d'Igaliqtuuq ont été approuvées par le Conseil de gestion de la faune du Nunavut en juin 1994. Un comité de planification composé de représentants de la Hunters and Trappers Organization (HTO) de Namautaq et des ministères fédéraux et territoriaux ont élaboré une ébauche du plan de gestion pour la RNF. En septembre 1997, la HTO obtenait le statut d'organisation inuit désignée afin de négocier une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) pour Igaliqtuuq. Les négociations entre la HTO et les gouvernements fédéraux et territoriaux ont été entamées le même mois. L'ERAI devrait être

conclue au printemps 1998. C'est alors que le processus de désignation officielle de la RNF commencera.

La recherche sur les baleines s'est poursuivie à la baie Isabella au cours de l'été 1997. L'année 1997 a été une année record pour les baleines boréales; on a compté près de 100 baleines se trouvant en même temps dans la baie. La recherche sur les baleines à Igaliqtuuq sera un objectif de gestion important pour cette future RNF.

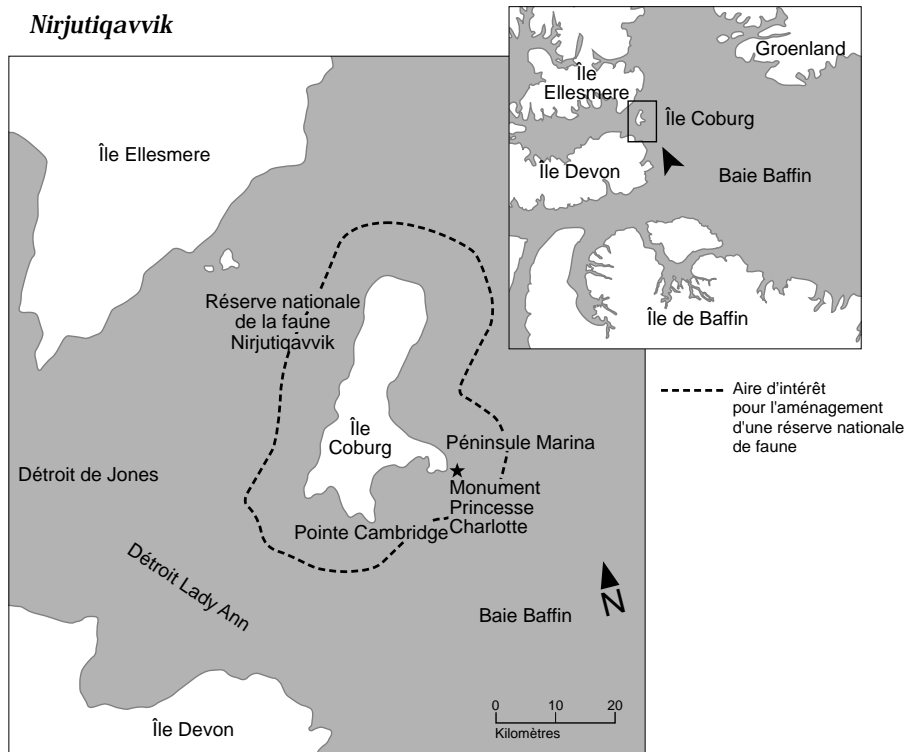
Réserve nationale de faune de Nirjutiqavvik

L'île Coburg et les eaux qui l'entourent ont été déclarées Réserve nationale de faune (RNF) le 30 août 1995. La RNF, située au large de la pointe sud-est de l'île d'Ellesmere, est l'une des plus importantes aires de nidification d'oiseaux de mer de l'Arctique canadien. Jusqu'à 385 000 marmettes de Brünnich, mouettes tridactyles, fulmars boréaux et

guillemots à miroir nichent sur les falaises de la côte sud de l'île Coburg et sur le monument de la princesse Charlotte, une petite île située près de la colonie de l'île Coburg. La proximité de l'île Coburg par rapport aux ouvertures permanentes dans la banquise (polynies) dans la baie de Baffin et dans le détroit de Lady Ann représente des sources de nourriture abondante pour les oiseaux et un habitat intéressant pour l'ours polaire, le phoque annelé et le phoque barbu, le morse, le narval et le béluga en migration.

Un comité de gestion spécial composé de représentants de Grise Fiord, du SCF et du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique des T.N.-O. travaille, depuis janvier 1996, à l'élaboration d'un plan de gestion pour la RNF. Au début de 1998, la Qikiqtani Inuit Association a obtenu le statut d'organisation inuit désignée afin de négocier une ERAI pour Nirjutiqavvik. Ces négociations seront entamées au cours de l'année 1998.

Pendant les étés 1996 et 1997, la Hunters and Trappers Organization (HTO) d'Iviq [Grise Fiord] a entrepris le nettoyage de l'ancienne station de recherche sur les polynies des eaux du Nord dans l'île Coburg. Une première évaluation environnementale a été effectuée en 1996. En 1997, des ordures de toute sorte (bouteilles de propane, aiguilles hypodermiques, ordures ménagères, peinture) ont été ramassées sur l'île, une remise délabrée a été démolie et un autre bâtiment a été réparé afin de servir de refuge. En 1998, la HTO espère détruire la centaine de fûts de carburant qui se trouvent sur le site et les transporter par avion à une installation d'évacuation. Ces projets ont été financés conjointement par le programme Action 21 d'Environnement Canada et la HTO d'Iviq.



Les études de base des colonies d'oiseaux marins très importantes de la RNF ont com-

mencé au début des années 1970 et se poursuivent encore aujourd'hui. Une équipe de cinq

chercheurs sur les oiseaux marins du SCF est allée à l'île Coburg du 25 juillet au 18 août 1997. Les chercheurs ont fait des études écologiques sur les mouettes tri-dactyles, les marmettes de Brünich et les goélands bourgmestres. Ils ont recueilli des données sur la saison des nids, la façon dont les parents nourrissent leurs petits et d'autres aspects de la biologie de la reproduction de ces espèces. Ces données seront comparées à celles qui ont été recueillies dans une colonie d'oiseaux marins similaire à l'île Hakluyt, au Groenland. Les travaux effectués à l'île Coburg font partie d'un projet de recherche international portant sur la biologie et l'océanographie des polynies des eaux du Nord (situées juste à l'est de l'île Coburg). La deuxième et dernière année de cette étude est prévue pour l'été 1998.

Labrador

Parcs Canada étudie deux régions intéressantes pour l'aménagement d'un parc national au Labrador - les monts Torngat à l'extrême-nord et la région des monts Mealy au centre du Labrador.

La région des monts Torngat, située dans la région naturelle 24 au nord de la limite des arbres, a été utilisée par les Inuits et leurs ancêtres pendant des milliers d'années. C'est une réserve naturelle arctique spectaculaire composée de montagnes escarpées, de douces vallées, de fjords et de falaises abruptes dominant sur la mer du Labrador. Parcs Canada, la province de Terre-Neuve et du

Labrador et la Labrador Inuit Association ont entrepris, en 1992, une étude visant à examiner la possibilité d'établir un parc national dans cette région. Cette étude a pris fin en 1996. Les discussions se poursuivent relativement à l'établissement d'une réserve de parc national une fois résolues les revendications territoriales des Autochtones pertinentes.

La région des monts Mealy, qui représente la région naturelle 21, touche le littoral sud de Hamilton Inlet, une vaste mer fermée couvrant plus de 150 kilomètres, de l'océan Atlantique jusqu'au Labrador. Les divers milieux de cette

région formée de toundra, de hautes-terres étendues, de tourbières, de forêts boréales et de rivières sauvages ont assuré la survie de nombreuses générations de peuples autochtones. Parcs Canada, la province de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que les groupes autochtones prévoient le lancement officiel d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'un parc national dès que les intéressés seront en mesure de le faire.

Pour obtenir de plus amples renseignements...

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* auprès des services suivants :

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine des T.N.-O./Ouest

Ressources, Faune et Développement économique

Parcs et tourisme

Gouvernement des T.N.-O.

Case postale 1320

Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9

www.rwed.gov.nt.ca

À l'attention de : Robin Reilly

Directeur

Téléphone : (867) 873-7902

Télocopieur : (867) 873-0163

Courrier :

robin_reilly@gov.nt.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine des T.N.-O./Nunavut

Ressources, Faune et Développement économique

Parcs et tourisme

Gouvernement des T.N.-O. -

Administration centrale du Nunavut

Case postale 1870

Iqaluit (T.N.-O.) X0A 0H0

www.rwed.gov.nt.ca

À l'attention de : David Monteith

Directeur adjoint

Téléphone : (867) 979-5081

Télocopieur : (867) 979-6026

Courrier :

david_monteith@gov.nt.ca

Ressources culturelles des T.N.-O.

Centre du patrimoine septentrional
du Prince de Galles

Direction générale de la culture et
du patrimoine

Éducation, Culture et Formation

Gouvernement des T.N.-O.

Case postale 1320

Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9

www.pwnhc.learnnet.nt.ca

À l'attention de: Boris Atamanenko

Conseiller en patrimoine et
en culture

Téléphone : (867) 920-6370

Télocopieur : (867) 873-0205

Courrier :

boris_atamanenko@ece.
learnnet.nt.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon

Direction des parcs et loisirs

Richesses renouvelables

Gouvernement du Yukon

Case postale 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

www.gov.yk.ca

À l'attention de: Dave Ladret

Gestionnaire de projets spéciaux

Téléphone : (867) 667-3595

Télocopieur : (867) 393-6223

Courrier :

dave.ladret@gov.yk.ca

Lieux historiques du Yukon

Direction du Patrimoine

Tourisme

Gouvernement du Yukon

Case postale 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

www.touryukon.com

À l'attention de : Doug Olynyk

Coordonnateur des lieux historiques

Téléphone : (867) 667-5295

Télocopieur : (867) 667-8023

Courrier :

doug.olynyk@gov.yk.ca

Parcs nationaux et lieux historiques nationaux

Parcs Canada

Ministère du Patrimoine canadien

Case postale 1166

Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N8

parkscanada.pch.gc.ca

À l'attention de : Les rédacteurs

Nouveaux parcs dans le Nord

Téléphone : (867) 669-2820

Télocopieur : (867) 669-2829

Courrier :

newparksnorth_info@pch.gc.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de faune

Territoires du Nord-Ouest

Environnement Canada

Service canadien de la faune

Division de la conservation dans
le Nord

Case postale 2970

Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R2

www.mb.ec.gc.ca

À l'attention de : Vicky Johnston

Biologiste (habitat) pour l'est des
T.N.-O.

Téléphone : (867) 669-4767

Télocopieur : (867) 873-8185

Courrier :

vicky.johnston@ec.gc.ca

Tous les organismes mentionnés ont contribué à cette publication. Notre objectif est d'offrir une seule publication annuelle pratique et économique à tous ceux qui suivent de près les questions de conservation du patrimoine naturel et culturel.

Nous recevons avec plaisir vos observations adressées aux rédacteurs.

